

LIVRE DES DÉLIBÉRATIONS
Procès-verbal du conseil de la Ville de Coaticook

PROCÈS-VERBAL de la séance ordinaire du conseil municipal de la ville de Coaticook tenue en la salle du conseil de l'hôtel de ville, le **lundi 12 avril 2021** à compter de **19 h 30**.

À laquelle sont présents :

Monsieur Simon Madore, maire
Monsieur Vincent Brochu, conseiller
Madame Sylviane Ferland, conseillère
Madame Guylaine Blouin, conseillère
Monsieur Denis Hébert, conseiller
Monsieur Gaétan Labelle, conseiller
Monsieur Guy Jubinville, conseiller

Formant le quorum requis par la Loi sous la présidence du maire, monsieur Simon Madore.

Sont également présents :

Monsieur François Fréchette, directeur général
Monsieur Benoit Marquis, trésorier
Madame Geneviève Dupras, greffière

Afin de tenir compte des nouvelles règles sanitaires édictées par, le ministre de la Santé et des Services sociaux, toute séance publique d'une municipalité ou d'un organisme municipal doit être tenue sans la présence du public. Ces règles s'appliquent notamment aux séances ordinaires et extraordinaires du conseil municipal et aux séances du comité de démolition.

Lors de la séance du conseil du lundi 12 avril 2021, à 19 h 30, les élus ont siégé à distance, par vidéoconférence, et la séance est webdiffusée

ORDRE DU JOUR

- 1. ADOPTION DE L'ORDRE DU JOUR**
- 2. ADOPTION DES PROCÈS-VERBAUX DE L'ASSEMBLÉE ORDINAIRE DU 8 MARS 2021 ET DES ASSEMBLÉES EXTRAORDINAIRES 24 MARS 2021 ET DU 1ER AVRIL 2021**
- 3. DÉLÉGATION**
- 4. RAPPORT DU MAIRE SUR DIFFÉRENTS DOSSIERS**
- 5. RAPPORT DES MEMBRES DU CONSEIL**
 - 5.1 Vincent Brochu
 - 5.2 Sylviane Ferland
 - 5.3 Guylaine Blouin
 - 5.4 Denis Hébert
 - 5.5 Gaétan Labelle
 - 5.6 Guy Jubinville

LIVRE DES DÉLIBÉRATIONS
Procès-verbal du conseil de la Ville de Coaticook

6. FINANCES

- 6.1 Autorisation d'effectuer les dépenses prévues à la liste des comptes du mois de mars 2021
- 6.2 Dépôt des transferts budgétaires pour le mois mars 2021
- 6.3 Adoption du budget révisé 2021 en date du 25 février 2021 de l'Office d'habitation de la Vallée de Coaticook
- 6.4 Adoption du budget révisé 2021 en date du 29 mars 2021 de l'Office d'habitation de la Vallée de Coaticook
- 6.5 Octroi du contrat à La Cartoucherie pour l'achat d'une plieuse-inséreuse au montant de 17 387 \$ plus les taxes applicables
- 6.6 Mandat à Quadient pour un contrat de services de solution d'automatisation documentaire pour un montant de 16 500 \$ plus les taxes applicables
- 6.7 Résolution visant à autoriser l'achat pour les services de main-d'oeuvre et formation du nouveau système de détection d'intrusion informatique pour le poste de distribution 120kV au montant de 6 000 \$ plus les taxes applicables
- 6.8 Résolution visant à autoriser l'achat du nouveau système de détection d'intrusion informatique pour le poste de distribution 120kV au montant de 21 005 \$ plus les taxes applicables
- 6.9 Résolution attestant que les contributions distribuées pour l'entretien courant et préventif des routes locales ont été utilisées conformément aux objectifs du programme d'aide à l'entretien du réseau routier local - volet entretien des routes locales
- 6.10 Octroi du renouvellement d'assurance 2021-2022 responsabilité primaire et excédentaire et complémentaire du programme de regroupement de dommage de l'UMQ-Regroupement Estrie

7. URBANISME ET ENVIRONNEMENT

- 7.1 Dépôt du rapport des statistiques d'émission de permis de construction du mois mars 2021
- 7.2 Appui à la MRC de Coaticook pour le dépôt d'une demande d'aide financière dans le cadre du Programme de restauration et de création de milieux humides et hydriques, volet 2 du ministère de l'Environnement et de la Lutte contre les changements climatiques pour le projet de restauration du marais de la Meder
- 7.3 Offre de services du Conseil régional de l'environnement de l'Estrie pour un accompagnement pour la réalisation d'actions concrètes de réduction des émissions de GES à l'échelle locale

LIVRE DES DÉLIBÉRATIONS

Procès-verbal du conseil de la Ville de Coaticook

- 7.4 Autorisation au projet de rénovation pour l'école primaire Gendreau située au 102, rue Cutting
- 7.5 Autorisation au projet d'enseignes pour le commerce situé au 4, rue Roger-Smith
- 7.6 Autorisation au projet de construction d'une remise pour la résidence située au 206-210, rue Baldwin
- 7.7 Autorisation au projet de rénovation de la toiture pour la résidence située au 74, rue Wellington
- 7.8 Autorisation au projet de rénovation pour la résidence située au 56-58, rue Wellington
- 7.9 Autorisation au projet d'enseigne pour le commerce situé au 131, rue Lovell
- 7.10 Autorisation au projet d'enseigne pour le commerce situé au 172, avenue de la Gravière
- 7.11 Autorisation au projet d'enseignes pour le commerce situé au 228, rue Main Ouest
- 7.12 Autorisation au projet d'enseigne pour un usage complémentaire sur la résidence située au 51, rue Verret
- 7.13 Refus au projet d'enseignes pour le commerce situé au 527, rue Child

8. COMMUNICATIONS, CULTURE ET TOURISME

9. LOISIRS

- 9.1 Mandat à studio de design Mandawork pour le projet de confection des plans et devis pour l'aménagement du parc Chartier
- 9.2 Versement aux Clubs de baseball sénior Big Bill et junior Rocket South Shore la somme de 9 000 \$ pour l'année 2021 pour l'entretien du stade Julien-Morin, soit 1 800 \$ par mois de mai à septembre 2021
- 9.3 Renouvellement de l'adhésion de la Ville de Coaticook auprès du Conseil sport loisir de l'Estrie (CSLE) pour l'année 2021-2022

10. DÉVELOPPEMENT ÉCONOMIQUE

- 10.1 Vente du lot 5 722 305 du cadastre du Québec, circonscription foncière de Coaticook à Madame Cynthia Houle-Dubois et Monsieur Éric Bergeron pour un montant de 48 582,43 \$ et autorisation de signature
- 10.2 Vente du lot 5 853 908 du cadastre du Québec, circonscription foncière de Coaticook à Mesdames Caroline Porlier et Claire Alix pour un montant de 34 546,52 \$ et autorisation de signature

LIVRE DES DÉLIBÉRATIONS
Procès-verbal du conseil de la Ville de Coaticook

11. SERVICES EXTÉRIEURS

- 11.1 Acceptation de la plus basse soumission conforme pour la fourniture et l'épandage de divers produits utilisés comme abat-poussière pour l'année 2021, soit celle de la compagnie Les Entreprises Bourget inc. au montant de 76 768 \$ plus les taxes applicables
- 11.2 Acceptation de la plus basse soumission conforme pour le rechargement en matériaux granulaires sur divers chemins du secteur rural 2021, soit celle de la compagnie Transport Marcel Morin inc. au montant de 19,48 \$ la tonne métrique, plus les taxes applicables
- 11.3 Acceptation de la plus basse soumission conforme pour les travaux et la fourniture d'enrobée bitumineux de type A, B et C pour l'année 2021, soit celle de la compagnie Couillard Construction limitée au montant de 467 675 \$ plus les taxes applicables
- 11.4 Acceptation de la plus basse soumission conforme pour le marquage ponctuel des routes pour les années 2021-2022, soit celle de la compagnie Lignes de stationnement MF inc. au montant de 21 877,50 \$ par année plus les taxes applicables
- 11.5 Acceptation de la plus basse soumission conforme pour le marquage continu des routes pour les années 2021-2022, soit celle de la compagnie Durand Marquage et associés inc. au montant de 36 992 \$ par année plus les taxes applicables
- 11.6 Acceptation de la plus basse soumission conforme pour la fourniture d'enrobé bitumineux et planage sur différentes sections de la Ville de Coaticook, soit celle de la compagnie Couillard Construction ltée au montant de 866 857 \$ plus les taxes applicables
- 11.7 Acceptation de la plus basse soumission conforme pour la réparation des marches de l'escalier de l'hôtel de ville, soit celle de la compagnie Réno-Action FB inc. au montant de 56 300 \$ plus les taxes applicables
- 11.8 Acceptation de la plus basse soumission conforme pour l'approvisionnement du sel à adoucisseur de type hygrade alimentaire sans YPS pour une période de 1 an, soit celle de la compagnie Compass Minerals Canada Corp. au montant de 309 \$ la tonne métrique incluant les taxes
- 11.9 Acceptation de la plus basse soumission conforme pour la fourniture et livraison d'un chargeur sur roues neuf ou usagé, soit celle de la compagnie Longus Estrie (8348871 Canada inc.) au montant de 255 197 \$ plus les taxes applicables
- 11.10 Réquisition numéro 2021-30 au montant de 2 031,80 \$ plus les taxes applicables, pour l'achat de filets protecteurs pour les spectateurs au stade Julien-Morin

LIVRE DES DÉLIBÉRATIONS

Procès-verbal du conseil de la Ville de Coaticook

- 11.11 Réquisition numéro 2021-31 au montant de 3 705 \$ plus les taxes applicables, pour l'achat d'équipements de baseball au stade Julien-Morin
- 11.12 Réquisition numéro 2021-32 au montant de 42 559 \$ plus les taxes applicables, pour l'achat d'un camion 1/2 tonne pour le département d'aqueduc et d'égout
- 11.13 Réquisition numéro 2021-33 au montant de 1 200 \$ plus les taxes applicables, pour la description technique et un plan de nivellement pour le puits numéro 5
- 11.14 Réquisition numéro 2021-34 au montant de 880 \$ plus les taxes applicables, pour les services d'un ingénieur pour le plan des marches extérieures avant à l'hôtel de ville
- 11.15 Réquisition numéro 2021-35 au montant de 21 450 \$ plus les taxes applicables, pour les services d'un ingénieur pour l'inspection des 8 tours d'éclairage du stade Julien-Morin
- 11.16 Réquisition numéro 2021-36 au montant de 23 217,47 \$ plus les taxes applicables, pour des travaux d'électricité afin d'alimenter l'usine Cabico
- 11.17 Réquisition numéro 2021-37 au montant de 16 975 \$ plus les taxes applicables, pour l'achat d'un abri de style gazebo pour le parc Yvon-Lemieux
- 11.18 Réquisition numéro 2021-38 au montant de 5 942 \$ plus les taxes applicables, pour l'alignement de la turbine numéro 1 à la centrale Belding
- 11.19 Réquisition numéro 2021-39 au montant de 11 094 \$ plus les taxes applicables, pour le contrat de validation des 9 débitmètres d'une durée de 3 ans soit de 2022 à 2024

12. SÉCURITÉ PUBLIQUE

- 12.1 Approbation du rapport annuel de la MRC de Coaticook dans le cadre du schéma de couverture de risques en incendie pour l'année 2020

13. COMMUNAUTAIRE

- 13.1 Proclamation de la semaine du 3 au 9 mai 2021 Semaine de la santé mentale

14. ADMINISTRATION ET CONSEIL

- 14.1 Dépôt du rapport annuel de l'année 2020 conformément au règlement de gestion contractuelle
- 14.2 Adoption du Programme d'incitatif financier pour famille et aînés
- 14.3 Modification de la Politique portant sur la prévention du harcèlement psychologique ou sexuel au travail et de traitement des plaintes et autorisation de signature

LIVRE DES DÉLIBÉRATIONS

Procès-verbal du conseil de la Ville de Coaticook

- 14.4 Acte de servitude en faveur de la Ville de Coaticook pour le passage des tuyaux d'aqueduc et d'égout afin de permettre de desservir le terrain arrière du lot 6 379 102 et autorisation de signature
- 14.5 Acte de servitude d'aqueduc et de lignes électriques et d'écoulement des eaux en faveur de Ferme Julien Lévesque & Fils Inc. sur le lot numéro 2 936 351 du cadastre du Québec, circonscription foncière de Coaticook et autorisation de signature
- 14.6 Embauche de Mme Julie Morin à titre d'horticultrice en stage et par la suite employée temporaire
- 14.7 Embauche de Mme Marie-Christine Thomas à titre de commis adjointe aux ateliers municipaux
- 14.8 Embauche de M. Dominic Lauzier à titre de journalier aux ateliers municipaux

15. RÈGLEMENTS

- 15.1 Avis de motion et dépôt du projet de règlement 6-F-16 (2021) ayant pour objet de favoriser la mise en place des mesures pour stimuler la restauration du patrimoine bâti privé et demande de dispense de lecture
- 15.2 Résolution finale autorisant une demande visant à permettre un logement de dépannage d'urgence dans le bâtiment situé au 240, rue Roy (zone RA-605) occupé par l'organisme communautaire l'Éveil, déposée dans le cadre du règlement municipal sur les projets particuliers de construction, de modification ou d'occupation d'un immeuble (PPCMOI)
- 15.3 Adoption du second projet de règlement numéro 6-1-76 (2021) intitulé « Règlement modifiant le règlement de zonage afin d'autoriser les habitations multifamiliales de plus de neuf logements dans la zone RA-503 »
- 15.4 Avis de motion et dépôt du projet de règlement 36-17 (2021) concernant les ententes relatives aux travaux municipaux et demande de dispense de lecture
- 15.5 Adoption du premier projet de règlement numéro 36-17 (2021) concernant les ententes relatives aux travaux municipaux
- 15.6 Adoption du règlement numéro 6-A-12 (2021) intitulé « Règlement modifiant le plan d'urbanisme concernant la délimitation du périmètre urbain en bordure du chemin du 9e Rang »
- 15.7 Adoption du règlement numéro 6-1-74 (2021) intitulé « Règlement modifiant le règlement de zonage afin d'autoriser les usages liés aux métiers de la construction en bordure d'une section du chemin du 9e Rang »

LIVRE DES DÉLIBÉRATIONS
Procès-verbal du conseil de la Ville de Coaticook

16. AFFAIRES COMMENCÉES ET NOUVELLES

- 16.1 Octroi de budget supplémentaire à Rues Principales Coaticook pour le paiement de l'offre de service afin de réaliser une étude de marché commerciale comparative du centre-ville
- 16.2 Offre d'achat de terrains entre la Ville de Coaticook et 9041-5969 Québec Inc. et autorisation de signature
- 16.3 Octroi de budget supplémentaire à Rues Principales de 10 000 \$ pour le Programme d'aide à l'amélioration de l'offre commerciale
- 16.4 Octroi d'une aide financière de 2 000 \$ à Radio CIGN pour le projet

17. PÉRIODE DE QUESTIONS

18. CLÔTURE DE LA SÉANCE

21-04-35869 1. ADOPTION DE L'ORDRE DU JOUR

RÉSOLUTION 21-04-35869

CONSIDÉRANT que les membres du conseil ont tous reçu, à même leur convocation, un projet d'ordre du jour de la présente séance du conseil municipal;

CONSIDÉRANT que les membres du conseil ont pris connaissance de l'ordre du jour et ne désirent pas y faire de modification;

IL EST PROPOSÉ PAR le conseiller Denis Hébert
APPUYÉ PAR le conseiller Guy Jubinville

RÉSOLU d'adopter l'ordre du jour tel que préparé par la greffière, madame Geneviève Dupras.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

21-04-35870 2. ADOPTION DES PROCÈS-VERBAUX DE L'ASSEMBLÉE ORDINAIRE DU 8 MARS 2021 ET DES ASSEMBLÉES EXTRAORDINAIRES 24 MARS 2021 ET DU 1ER AVRIL 2021

RÉSOLUTION 21-04-35870

CONSIDÉRANT que la greffière a remis aux membres du conseil une copie des procès-verbaux de l'assemblée ordinaire du 8 mars 2021 et des assemblées extraordinaires 24 mars 2021 et du 1^{er} avril 2021 le tout conformément aux délais prévus par la loi, et que par conséquent elle est dispensée d'en faire la lecture;

IL EST PROPOSÉ PAR la conseillère Sylviane Ferland
APPUYÉ PAR la conseillère Guylaine Blouin

RÉSOLU d'approuver des procès-verbaux de l'assemblée ordinaire du 8 mars 2021 et des assemblées extraordinaires 24 mars 2021 et du 1^{er} avril 2021 tel

LIVRE DES DÉLIBÉRATIONS
Procès-verbal du conseil de la Ville de Coaticook

que rédigé par la greffière, madame Geneviève Dupras, comme étant le juste reflet des délibérations du conseil.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

3. DÉLÉGATION

4. RAPPORT DU MAIRE SUR DIFFÉRENTS DOSSIERS

- Retour sur le souper du maire par la Chambre de commerce et d'industrie de la région de Coaticook – 100 convives

5. RAPPORT DES MEMBRES DU CONSEIL

Les conseillers étant en zoom et puisqu'ils ne peuvent pas faire leurs rapports comme à l'habitude, Monsieur le maire, aimerait vous faire part de divers points d'informations pour eux.

6. FINANCES

21-04-35871

6.1 AUTORISATION D'EFFECTUER LES DÉPENSES PRÉVUES À LA LISTE DES COMPTES DU MOIS DE MARS 2021

RÉSOLUTION 21-04-35871

CONSIDÉRANT qu'une dépense doit être autorisée par règlement ou résolution du conseil;

CONSIDÉRANT que les membres du conseil ont pris connaissance des listes suggérées des comptes du mois de mars 2021 au montant total de 2 004 724,25 \$ comme si elles étaient au long reproduites;

IL EST PROPOSÉ PAR le conseiller Gaétan Labelle
APPUYÉ PAR le conseiller Vincent Brochu

RÉSOLU d'approuver les listes des comptes du mois de mars 2021 comme suit :

- Fonds administration : 1 982 925,01 \$
- Fonds immobilisation (FDI) : 21 799,24 \$.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

6.2 DÉPÔT DES TRANSFERTS BUDGÉTAIRES POUR LE MOIS MARS 2021

Le trésorier fait état du dépôt des transferts budgétaires pour le mois de mars 2021.

21-04-35872

6.3 ADOPTION DU BUDGET RÉVISÉ 2021 EN DATE DU 25 FÉVRIER 2021 DE L'OFFICE D'HABITATION DE LA VALLÉE DE COATICOOK

LIVRE DES DÉLIBÉRATIONS
Procès-verbal du conseil de la Ville de Coaticook

RÉSOLUTION 21-04-35872

CONSIDÉRANT que la Ville de Coaticook se doit d'adopter le budget révisé 2020 en date du 25 février 2021 de l'Office d'habitation de la Vallée de la Coaticook ;

CONSIDÉRANT que l'Office d'habitation de la Vallée de la Coaticook prévoit un déficit pour 2021 de 549 062 \$, soit 494 155 \$ à la charge de la Société d'habitation et 54 907 \$ à la charge des membres;

CONSIDÉRANT que la Ville de Coaticook assume 10% du déficit prévisionnel pour les édifices numéro 1200 et 1644 en 2021, soit 285 410 \$ à la charge de la Société d'habitation et 31 712 \$ à la charge de la Ville de Coaticook ;

IL EST PROPOSÉ PAR le conseiller Gaétan Labelle
APPUYÉ PAR le conseiller Guy Jubinville

RÉSOLU d'adopter le budget révisé 2021 révisé en date du 25 février 2021 de l'Office d'habitation de la Vallée de la Coaticook et d'avancer la somme auprès de l'organisme.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

- 21-04-35873** 6.4 ADOPTION DU BUDGET RÉVISÉ 2021 EN DATE DU 29 MARS 2021 DE L'OFFICE D'HABITATION DE LA VALLÉE DE COATICOOK

RÉSOLUTION 21-04-35873

CONSIDÉRANT que la Ville de Coaticook se doit d'adopter le budget révisé 2020 en date du 29 mars 2021 de l'Office d'habitation de la Vallée de la Coaticook ;

CONSIDÉRANT que l'Office d'habitation de la Vallée de la Coaticook prévoit un déficit pour 2021 de 549 062 \$, soit 494 155 \$ à la charge de la Société d'habitation et 54 907 \$ à la charge des membres;

CONSIDÉRANT que la Ville de Coaticook assume 10% du déficit prévisionnel pour les édifices numéro 1200 et 1644 en 2021, soit 285 410 \$ à la charge de la Société d'habitation et 31 713 \$ à la charge de la Ville de Coaticook ;

IL EST PROPOSÉ PAR le conseiller Vincent Brochu
APPUYÉ PAR la conseillère Sylviane Ferland

RÉSOLU d'adopter le budget révisé 2021 révisé en date du 29 mars 2021 de l'Office d'habitation de la Vallée de la Coaticook et d'avancer la somme auprès de l'organisme.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

- 21-04-35874** 6.5 OCTROI DU CONTRAT À LA CARTOUCHERIE POUR L'ACHAT D'UNE PLIEUSE-INSÉREUSE AU MONTANT DE 17 387 \$ PLUS LES TAXES APPLICABLES

RÉSOLUTION 21-04-35874

CONSIDÉRANT que la Ville de Coaticook désire mandater La Cartoucherie pour l'achat d'une plieuse-inséreuse;

LIVRE DES DÉLIBÉRATIONS
Procès-verbal du conseil de la Ville de Coaticook

CONSIDÉRANT que la Ville de Coaticook a reçu deux offres, conformément aux règles prévues au règlement de gestion contractuelle, soit celle de la compagnie La Cartoucherie au montant de 17 387 \$ plus les taxes applicables;

CONSIDÉRANT la recommandation favorable du trésorier, soit celle d'accepter l'offre de La Cartoucherie;

IL EST PROPOSÉ PAR le conseiller Gaétan Labelle
APPUYÉ PAR la conseillère Guylaine Blouin

RÉSOLU de mandater La Cartoucherie pour un montant de 17 387 \$ plus taxes applicables pour l'achat d'une plieuse-inséreuse, le tout conformément au processus d'octroi de contrat tel que prévue au règlement de gestion contractuelle de la Ville de Coaticook et d'affecter la dépense à même l'excédent de fonctionnements non affecté, poste budgétaire numéro 02-920-01-414.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

21-04-35875

6.6 MANDAT À QUADIENT POUR UN CONTRAT DE SERVICES DE SOLUTION D'AUTOMATISATION DOCUMENTAIRE POUR UN MONTANT DE 16 500 \$ PLUS LES TAXES APPLICABLES

RÉSOLUTION 21-04-35875

CONSIDÉRANT que la Ville de Coaticook veut diminuer le temps et le risque d'erreur à l'envoi massif de documents par la poste ;

CONSIDÉRANT que la technologie est actuellement disponible à peu de frais;

CONSIDÉRANT que le trésorier a présenté une soumission pour lesdits services;

CONSIDÉRANT que la Ville de Coaticook a reçu une offre, conformément aux règles prévues au règlement de gestion contractuelle, soit celle de la compagnie Quadient au montant de 16 500 \$ plus les taxes applicables pour une durée de 5 ans;

CONSIDÉRANT la recommandation favorable du trésorier concernant l'offre de la compagnie Quadient ;

IL EST PROPOSÉ PAR le conseiller Guy Jubinville
APPUYÉ PAR le conseiller Gaétan Labelle

RÉSOLU d'autoriser le contrat de service de solution d'automatisation documentaire au montant de 16 500 \$ plus les taxes applicables pour une durée de 5 ans et d'affecter la dépense aux postes budgétaires numéro 02-190-00-510 et 02-830-00-510.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

21-04-35876

6.7 RÉOLUTION VISANT À AUTORISER L'ACHAT POUR LES SERVICES DE MAIN-D'OEUVRE ET FORMATION DU NOUVEAU SYSTÈME DE DÉTECTION D'INTRUSION INFORMATIQUE POUR LE POSTE DE DISTRIBUTION 120KV AU MONTANT DE 6 000 \$ PLUS LES TAXES APPLICABLES

RÉSOLUTION 21-04-35876

LIVRE DES DÉLIBÉRATIONS
Procès-verbal du conseil de la Ville de Coaticook

CONSIDÉRANT que la Ville de Coaticook veut se procurer un système de détection d'intrusion informatique pour le poste de distribution 120kV ;

CONSIDÉRANT que la Ville aura besoin de la main-d'oeuvre pour l'installation et la formation dudit système;

CONSIDÉRANT que le trésorier a présenté une soumission pour lesdits services;

CONSIDÉRANT que la Ville de Coaticook a reçu une offre, conformément aux règles prévues au règlement de gestion contractuelle, soit celle de la compagnie Precicom au montant de 6 000 \$ plus les taxes applicables;

CONSIDÉRANT la recommandation favorable du trésorier concernant l'offre de la compagnie Precicom;

IL EST PROPOSÉ PAR le conseiller Denis Hébert
APPUYÉ PAR la conseillère Guylaine Blouin

RÉSOLU d'autoriser l'achat pour les services de main-d'oeuvre et formation du nouveau système de détection d'intrusion informatique pour le poste de distribution 120kV au montant de 6 000 \$ plus les taxes applicables et d'affecter la dépense au poste budgétaire numéro 02-920-01-414.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

21-04-35877

6.8 RÉSOLUTION VISANT À AUTORISER L'ACHAT DU NOUVEAU SYSTÈME DE DÉTECTION D'INTRUSION INFORMATIQUE POUR LE POSTE DE DISTRIBUTION 120KV AU MONTANT DE 21 005 \$ PLUS LES TAXES APPLICABLES

RÉSOLUTION 21-04-35877

CONSIDÉRANT que la Ville de Coaticook veut se procurer un système de détection d'intrusion informatique pour le poste de distribution 120kV ;

CONSIDÉRANT que le trésorier a présenté une soumission pour lesdits services;

CONSIDÉRANT que la Ville de Coaticook a reçu une offre, conformément aux règles prévues au règlement de gestion contractuelle, soit celle de la compagnie Precicom au montant de 21 005 \$ plus les taxes applicables;

CONSIDÉRANT la recommandation favorable du trésorier concernant l'offre de la compagnie Precicom;

IL EST PROPOSÉ PAR le conseiller Gaétan Labelle
APPUYÉ PAR la conseillère Sylviane Ferland

RÉSOLU d'autoriser l'achat du nouveau système de détection d'intrusion informatique pour le poste de distribution 120kV au montant de 21 005 \$ plus les taxes applicables et d'affecter la dépense au poste budgétaire numéro 02-920-01-414.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

21-04-35878

6.9 RÉSOLUTION ATTESTANT QUE LES CONTRIBUTIONS DISTRIBUÉES POUR L'ENTRETIEN COURANT ET PRÉVENTIF DES ROUTES LOCALES ONT ÉTÉ UTILISÉES CONFORMÉMENT

LIVRE DES DÉLIBÉRATIONS
Procès-verbal du conseil de la Ville de Coaticook

AUX OBJECTIFS DU PROGRAMME D'AIDE À L'ENTRETIEN DU
RÉSEAU ROUTIER LOCAL - VOLET ENTRETIEN DES ROUTES
LOCALES

RÉSOLUTION 21-04-35878

CONSIDÉRANT que le ministère des Transports, de la Mobilité durable et de l'Électrification des transports a versé une compensation de 670 275 \$ pour l'entretien du réseau routier local pour l'année civile 2020;

CONSIDÉRANT que les compensations distribuées à la municipalité visent l'entretien courant et préventif des routes locales 1 et 2 ainsi que les éléments des ponts dont les municipalités sont responsables et situées sur ses routes;

CONSIDÉRANT que le rapport totalise 681 084 \$ pour l'année 2020 et que le conseil atteste de la véracité de ses frais encourus et qu'ils ont été sur des routes locales de niveaux 1 et 2;

IL EST PROPOSÉ PAR le conseiller Denis Hébert
APPUYÉ PAR le conseiller Vincent Brochu

RÉSOLU d'informer le ministère des Transports, de l'utilisation des compensations conformément aux objectifs du Programme d'aide à l'entretien du réseau routier local.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

21-04-35879

6.10 OCTROI DU RENOUELEMENT D'ASSURANCE 2021-2022
RESPONSABILITÉ PRIMAIRE ET EXCÉDENTAIRE ET
COMPLÉMENTAIRE DU PROGRAMME DE REGROUPEMENT DE
DOMMAGE DE L'UMQ-REGROUPEMENT ESTRIE

RÉSOLUTION 21-04-35879

CONSIDÉRANT que les conditions et les primes de renouvellement déposées par le courtier BFL Canada risques et assurances Inc. relativement au volet responsabilité primaire, excédentaire et complémentaire pour le terme 16 février 2021 au 16 février 2022;

CONSIDÉRANT les recommandations de la firme Fidema groupe conseil Inc. suite à l'étude des conditions et des primes de renouvellement déposées l'automne 2020;

IL EST PROPOSÉ PAR le conseiller Gaétan Labelle
APPUYÉ PAR le conseiller Guy Jubinville

RÉSOLU que la Ville de Coaticook accepte les conditions de renouvellement déposées par le courtier BFL Canada risques et assurances inc. relativement au portefeuille d'assurances de responsabilité primaire, excédentaire et complémentaire pour le terme du 16 février 2021 au 16 février 2022 pour un montant total de 92 318 \$ incluant la taxe, le tout selon les recommandations de la firme-conseil Fidema groupe conseil inc. Le paiement de cette dépense à même les postes budgétaires numéro 02-190-00-422, 02-190-00-424, 02-819-00-422, 02-819-00-424 pour l'année 2020 et les postes budgétaires numéro 02-190-00-422, 02-190-00-424, 02-819-00-422, 02-819-00-424 pour l'année 2021 et 2022.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

7. URBANISME ET ENVIRONNEMENT

7.1 DÉPÔT DU RAPPORT DES STATISTIQUES D'ÉMISSION DE PERMIS DE CONSTRUCTION DU MOIS DE MARS 2021

Le conseiller, monsieur Guy Jubinville, fait état du rapport des statistiques d'émission des permis de construction du mois de mars 2021 tel qu'il a été préparé par le responsable du service de l'urbanisme, monsieur Jean Chartier.

21-04-35880

7.2 APPUI À LA MRC DE COATICOOK POUR LE DÉPÔT D'UNE DEMANDE D'AIDE FINANCIÈRE DANS LE CADRE DU PROGRAMME DE RESTAURATION ET DE CRÉATION DE MILIEUX HUMIDES ET HYDRIQUES, VOLET 2 DU MINISTÈRE DE L'ENVIRONNEMENT ET DE LA LUTTE CONTRE LES CHANGEMENTS CLIMATIQUES POUR LE PROJET DE RESTAURATION DU MARAIS DE LA MEDER

RÉSOLUTION 21-04-35880

CONSIDÉRANT que le marais de la Meder est identifié comme étant un milieu humide d'intérêt régional au Schéma d'aménagement et de développement durable (SADD) de la MRC de Coaticook ;

CONSIDÉRANT que la MRC de Coaticook, la Ville de Coaticook et le ministère des Forêts, de la Faune et des Parcs collaborent depuis 2018, pour réparer le système d'évacuation du barrage et restaurer les fonctions écologiques du marais en stabilisant le niveau d'eau du milieu humide, tout en s'assurant que le barrage demeure de faible contenance ;

CONSIDÉRANT que des travaux de restauration du marais de la Meder sont estimés à 197 093 \$;

CONSIDÉRANT que la MRC de Coaticook a déposé une demande d'aide financière dans le cadre du Programme de restauration et de création de milieux humides et hydriques, volet 2 du ministère de l'Environnement et de la Lutte contre les changements climatiques pour le projet de restauration du marais de la Meder;

CONSIDÉRANT que la Ville de Coaticook appuie le dépôt et confirme sa participation financière;

IL EST PROPOSÉ PAR la conseillère Sylviane Ferland

APPUYÉ PAR la conseillère Guylaine Blouin

RÉSOLU:

- D'appuyer la MRC de Coaticook pour le dépôt d'une demande d'aide financière dans le cadre du Programme de restauration et de création de milieux humides et hydriques, volet 2 du ministère de l'Environnement et de la Lutte contre les changements climatiques pour le projet de restauration du marais de la Meder; et
- De confirmer la participation financière de la Ville de Coaticook au montant de 14 128 \$ et d'affecter la dépense au poste budgétaire 02-190-00-991.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

LIVRE DES DÉLIBÉRATIONS
Procès-verbal du conseil de la Ville de Coaticook

- 21-04-35881** 7.3 OFFRE DE SERVICES DU CONSEIL RÉGIONAL DE L'ENVIRONNEMENT DE L'ESTRIE POUR UN ACCOMPAGNEMENT POUR LA RÉALISATION D' ACTIONS CONCRÈTES DE RÉDUCTION DES ÉMISSIONS DE GES À L'ÉCHELLE LOCALE

RÉSOLUTION 21-04-35881

CONSIDÉRANT que le Conseil régional de l'environnement de l'Estrie (CREE) a obtenu un financement dans le cadre de l'appel de proposition Action-Climat, dont l'objectif est de « Mettre en œuvre des actions qui soutiennent l'émergence de solutions de lutte contre les changements climatiques provenant des communautés et qui s'appuient sur l'implication citoyenne, sur l'implication des organisations et sur le renforcement des capacités » ;

CONSIDÉRANT que le CREE a approché la Ville de Coaticook pour faire partie de 5 municipalités à accompagner à hauteur de 30 000 \$ durant maximum 3 ans dans la préparation et la mise en œuvre d'actions concrètes en réduction des GES et adaptation aux changements climatiques, actions qui seront choisies et réalisées conjointement avec la direction municipale et les citoyens;

CONSIDÉRANT que les engagements demandés à Coaticook sont de (1) accepter de travailler avec les citoyens dans la lutte aux changements climatiques (2) participer à l'organisation et à la réalisation d'un atelier de créativité, soit une forme de consultation citoyenne pour le choix des projets qui seront réalisés et (3) fournir un budget sous forme de prêt de matériel, équipement, ressources humaines ou d'argent d'une valeur minimum de 5 000 \$ par année pour la durée du projet (3 ans);

CONSIDÉRANT que la Ville de Coaticook a priorisé la lutte aux changements climatiques dans son plus récent plan de développement et que l'une des principales actions soit, l'élaboration d'une politique environnementale, sera réalisée dans le cadre de ce mandat;

CONSIDÉRANT qu'une masse critique de citoyens de Coaticook sont intéressés à s'investir concrètement dans la réalisation de projets de lutte aux changements climatiques;

CONSIDÉRANT que ce projet visera la création d'outils de planification et de consultation citoyenne utile pour le développement communautaire de la Ville;

CONSIDÉRANT les modalités présentées dans l'offre de services, laquelle est jointe aux présente pour en faire partie intégrante;

IL EST PROPOSÉ PAR la conseillère Guylaine Blouin
APPUYÉ PAR le conseiller Denis Hébert

RÉSOLU que la Ville de Coaticook confirme sa participation à faire partie des cinq municipalités estriennes accompagnées par le CREE en acceptant les engagements ci-haut mentionnés; ET

Que la Ville s'engage à mettre à disposition un membre de la direction ou du conseil municipal qui participera au comité aviseur du projet.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

- 21-04-35882** 7.4 AUTORISATION AU PROJET DE RÉNOVATION POUR L'ÉCOLE PRIMAIRE GENDREAU SITUÉE AU 102, RUE CUTTING

LIVRE DES DÉLIBÉRATIONS
Procès-verbal du conseil de la Ville de Coaticook

RÉSOLUTION 21-04-35882

CONSIDÉRANT que le service d'urbanisme de la Ville de Coaticook a reçu une demande pour un projet de rénovation pour l'école primaire Gendreau située au 102, rue Cutting;

CONSIDÉRANT que le projet respectera les critères et les objectifs du PIIA dans le secteur du centre-ville;

CONSIDÉRANT la recommandation favorable du comité consultatif d'urbanisme tel que mentionné dans leur procès-verbal du 29 mars 2021

IL EST PROPOSÉ PAR le conseiller Guy Jubinville
APPUYÉ PAR le conseiller Vincent Brochu

RÉSOLU d'autoriser le projet de rénovation pour l'école primaire Gendreau située au 102, rue Cutting, le tout tel qu'il est recommandé par le comité consultatif de l'urbanisme dans leur procès-verbal du 29 mars 2021.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

21-04-35883

7.5 AUTORISATION AU PROJET D'ENSEIGNES POUR LE
COMMERCE SITUÉ AU 4, RUE ROGER-SMITH

RÉSOLUTION 21-04-35883

CONSIDÉRANT que le service d'urbanisme de la Ville de Coaticook a reçu une demande pour un projet d'enseignes pour le commerce situé au 4, rue Roger-Smith;

CONSIDÉRANT que le projet respectera les critères et les objectifs du PIIA dans la zone C-618;

CONSIDÉRANT la recommandation favorable du comité consultatif d'urbanisme tel que mentionné dans leur procès-verbal du 29 mars 2021;

IL EST PROPOSÉ PAR le conseiller Guy Jubinville
APPUYÉ PAR le conseiller Vincent Brochu

RÉSOLU d'autoriser le projet d'enseignes pour le commerce situé au 4, rue Roger-Smith, le tout tel qu'il est recommandé par le comité consultatif de l'urbanisme dans leur procès-verbal du 29 mars 2021.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

21-04-35884

7.6 AUTORISATION AU PROJET DE CONSTRUCTION D'UNE REMISE
POUR LA RÉSIDENCE SITUÉE AU 206-210, RUE BALDWIN

RÉSOLUTION 21-04-35884

CONSIDÉRANT que le service d'urbanisme de la Ville de Coaticook a reçu une demande pour la construction d'une remise pour la résidence située au 206-210, rue Baldwin;

CONSIDÉRANT que le projet respectera les critères et les objectifs du PIIA ;

CONSIDÉRANT la recommandation favorable du comité consultatif d'urbanisme tel que mentionné dans leur procès-verbal du 29 mars 2021;

LIVRE DES DÉLIBÉRATIONS
Procès-verbal du conseil de la Ville de Coaticook

IL EST PROPOSÉ PAR le conseiller Guy Jubinville
APPUYÉ PAR la conseillère Sylviane Ferland

RÉSOLU d'autoriser le projet de construction d'une remise pour la résidence située au 206-210, rue Baldwin, le tout tel qu'il est recommandé par le comité consultatif de l'urbanisme dans leur procès-verbal du 29 mars 2021.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

21-04-35885 7.7 AUTORISATION AU PROJET DE RÉNOVATION DE LA TOITURE
POUR LA RÉSIDENCE SITUÉE AU 74, RUE WELLINGTON

RÉSOLUTION 21-04-35885

CONSIDÉRANT que le service d'urbanisme de la Ville de Coaticook a reçu une demande pour un projet de rénovation de la toiture pour la résidence située au 74, rue Wellington;

CONSIDÉRANT que le projet respectera les critères et les objectifs du PIIA dans la zone CV-209 (P);

CONSIDÉRANT la recommandation favorable du comité consultatif d'urbanisme tel que mentionné dans leur procès-verbal du 29 mars 2021;

IL EST PROPOSÉ PAR le conseiller Vincent Brochu
APPUYÉ PAR le conseiller Gaétan Labelle

RÉSOLU d'autoriser le projet de rénovation de la toiture pour la résidence située au 74, rue Wellington, le tout tel qu'il est recommandé par le comité consultatif de l'urbanisme dans leur procès-verbal du 29 mars 2021.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

21-04-35886 7.8 AUTORISATION AU PROJET DE RÉNOVATION POUR LA
RÉSIDENCE SITUÉE AU 56-58, RUE WELLINGTON

RÉSOLUTION 21-04-35886

CONSIDÉRANT que le service d'urbanisme de la Ville de Coaticook a reçu une demande pour un projet de rénovation pour la résidence située au 56-58, rue Wellington;

CONSIDÉRANT que le projet respectera les critères et les objectifs du PIIA dans la zone commerciale du centre-ville CV-209 (P);

CONSIDÉRANT la recommandation favorable du comité consultatif d'urbanisme tel que mentionné dans leur procès-verbal du 29 mars 2021;

IL EST PROPOSÉ PAR le conseiller Guy Jubinville
APPUYÉ PAR le conseiller Gaétan Labelle

RÉSOLU d'autoriser le projet de rénovation pour la résidence située au 56-58, rue Wellington, le tout tel qu'il est recommandé par le comité consultatif de l'urbanisme dans leur procès-verbal du 29 mars 2021.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

LIVRE DES DÉLIBÉRATIONS
Procès-verbal du conseil de la Ville de Coaticook

21-04-35887 7.9 AUTORISATION AU PROJET D'ENSEIGNE POUR LE COMMERCE
SITUÉ AU 131, RUE LOVELL

RÉSOLUTION 21-04-35887

CONSIDÉRANT que le service d'urbanisme de la Ville de Coaticook a reçu une demande pour un projet d'enseigne pour le commerce situé au 131, rue Lovell ;

CONSIDÉRANT que le projet respectera les critères et les objectifs du PIIA dans la zone patrimoniale du centre-ville PCV-405-1 (P);

CONSIDÉRANT la recommandation favorable du comité consultatif d'urbanisme tel que mentionné dans leur procès-verbal du 29 mars 2021;

IL EST PROPOSÉ PAR le conseiller Guy Jubinville
APPUYÉ PAR la conseillère Guylaine Blouin

RÉSOLU d'autoriser le projet d'enseigne pour le commerce situé au 131, rue Lovell, le tout tel qu'il est recommandé par le comité consultatif de l'urbanisme dans leur procès-verbal du 29 mars 2021.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

21-04-35888 7.10 AUTORISATION AU PROJET D'ENSEIGNE POUR LE COMMERCE
SITUÉ AU 172, AVENUE DE LA GRAVIÈRE

RÉSOLUTION 21-04-35888

CONSIDÉRANT que le service d'urbanisme de la Ville de Coaticook a reçu une demande pour un projet d'enseigne pour le commerce situé au 172, avenue de la Gravière;

CONSIDÉRANT que le projet respectera les critères et les objectifs du PIIA dans la zone C-403;

CONSIDÉRANT la recommandation favorable du comité consultatif d'urbanisme tel que mentionné dans leur procès-verbal du 29 mars 2021;

IL EST PROPOSÉ PAR le conseiller Denis Hébert
APPUYÉ PAR la conseillère Sylviane Ferland

RÉSOLU d'autoriser le projet d'enseigne pour le commerce situé au 172, avenue de la Gravière, le tout tel qu'il est recommandé par le comité consultatif de l'urbanisme dans leur procès-verbal du 29 mars 2021 avec les conditions suivantes :

- Que le site de l'enseigne soit aménagé afin que l'enseigne soit protégée de la circulation;
- Que l'enseigne ne constitue pas une nuisance pour les véhicules empruntant l'accès au site.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

21-04-35889 7.11 AUTORISATION AU PROJET D'ENSEIGNES POUR LE
COMMERCE SITUÉ AU 228, RUE MAIN OUEST

RÉSOLUTION 21-04-35889

LIVRE DES DÉLIBÉRATIONS
Procès-verbal du conseil de la Ville de Coaticook

CONSIDÉRANT que le service d'urbanisme de la Ville de Coaticook a reçu une demande pour un projet d'enseignes pour le commerce situé au 228, rue Main Est;

CONSIDÉRANT que le projet respectera les critères et les objectifs du PIIA dans la zone commerciale C-501-1;

CONSIDÉRANT la recommandation favorable du comité consultatif d'urbanisme tel que mentionné dans leur procès-verbal du 29 mars 2021;

IL EST PROPOSÉ PAR la conseillère Guylaine Blouin
APPUYÉ PAR le conseiller Guy Jubinville

RÉSOLU d'autoriser le projet d'enseignes pour le commerce situé au 228, rue Main Ouest, le tout tel qu'il est recommandé par le comité consultatif de l'urbanisme dans leur procès-verbal du 29 mars 2021 avec les conditions suivantes :

- Que les enseignes soient installées sur la propriété du demandeur;
- Que les enseignes soient installées pour ne pas nuire à la circulation des véhicules.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

21-04-35890

7.12 AUTORISATION AU PROJET D'ENSEIGNE POUR UN USAGE COMPLÉMENTAIRE SUR LA RÉSIDENCE SITUÉE AU 51, RUE VERRET

RÉSOLUTION 21-04-35890

CONSIDÉRANT que le service d'urbanisme de la Ville de Coaticook a reçu une demande pour un projet d'enseigne pour un usage complémentaire sur la résidence située au 51, rue Verret;

CONSIDÉRANT que le projet respectera les critères et les objectifs du PIIA dans la zone;

CONSIDÉRANT la recommandation favorable du comité consultatif d'urbanisme tel que mentionné dans leur procès-verbal du 29 mars 2021;

IL EST PROPOSÉ PAR le conseiller Vincent Brochu
APPUYÉ PAR la conseillère Sylviane Ferland

RÉSOLU d'autoriser le projet d'enseigne pour un usage complémentaire sur la résidence située au 51, rue Verret, le tout tel qu'il est recommandé par le comité consultatif de l'urbanisme dans leur procès-verbal du 29 mars 2021.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

21-04-35891

7.13 REFUS AU PROJET D'ENSEIGNES POUR LE COMMERCE SITUÉ AU 527, RUE CHILD

RÉSOLUTION 21-04-35891

CONSIDÉRANT que le service d'urbanisme de la Ville de Coaticook a reçu une demande pour un projet d'enseignes pour le commerce situé au 527, rue Child;

LIVRE DES DÉLIBÉRATIONS
Procès-verbal du conseil de la Ville de Coaticook

CONSIDÉRANT que le projet ne respecte pas les critères et les objectifs du PIIA dans la zone commerciale C-603;

CONSIDÉRANT la recommandation défavorable du comité consultatif d'urbanisme tel que mentionné dans leur procès-verbal du 29 mars 2021;

IL EST PROPOSÉ PAR le conseiller Vincent Brochu
APPUYÉ PAR le conseiller Guy Jubinville

RÉSOLU de refuser le projet d'enseignes pour le commerce situé au 527, rue Child, le tout tel qu'il est recommandé par le comité consultatif de l'urbanisme dans leur procès-verbal du 29 mars 2021.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

8. COMMUNICATIONS, CULTURE ET TOURISME

9. LOISIRS

21-04-35892

- 9.1 MANDAT À STUDIO DE DESIGN MANDAWORK POUR LE PROJET DE CONFECTION DES PLANS ET DEVIS POUR L'AMÉNAGEMENT DU PARC CHARTIER

RÉSOLUTION 21-04-35892

CONSIDÉRANT que la Ville de Coaticook désire procéder à l'aménagement du parc Chartier;

CONSIDÉRANT que la firme Mandaworks travaille sur des concepts inattendus, imaginatifs et sensibles au contexte où l'expérience humaine est au cœur des projets ce qui en fait des espaces de vie dynamique et adaptée à l'environnement;

IL EST PROPOSÉ PAR la conseillère Sylviane Ferland
APPUYÉ PAR la conseillère Guylaine Blouin

RÉSOLU de mandater le studio de design Mandawork pour le projet de confection des plans et devis pour l'aménagement du parc Chartier, pour un montant 25 000 \$ taxes incluses et d'affecter la dépense au poste budgétaire 02-701-50-401.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

21-04-35893

- 9.2 VERSEMENT AUX CLUBS DE BASEBALL SÉNIOR BIG BILL ET JUNIOR ROCKET SOUTH SHORE LA SOMME DE 9 000 \$ POUR L'ANNÉE 2021 POUR L'ENTRETIEN DU STADE JULIEN-MORIN, SOIT 1 800 \$ PAR MOIS DE MAI À SEPTEMBRE 2021

RÉSOLUTION 21-04-35893

CONSIDÉRANT la Ville de Coaticook doit voir à la propreté et à l'entretien du stade Julien-Morin;

CONSIDÉRANT que les Clubs de baseball sénior Big Bill et junior Rocket South Shore ont offert à la Ville d'entretenir celui-ci;

CONSIDÉRANT qu'en contrepartie le Club demande à la Ville une compensation monétaire au montant de 9 000 \$ pour l'année 2021, soit de 1 800 \$ de mai à septembre 2021;

LIVRE DES DÉLIBÉRATIONS
Procès-verbal du conseil de la Ville de Coaticook

CONSIDÉRANT la recommandation favorable du comité Sport-Loisir;

IL EST PROPOSÉ PAR la conseillère Guylaine Blouin
APPUYÉ PAR le conseiller Guy Jubinville

RÉSOLU de signer une entente entre la Ville de Coaticook et les Club de baseball sénior Big Bill et junior Rocket South Shore pour l'entretien du Stade Julien-Morin selon les termes et conditions de l'entente annexée aux présentes pour en faire partie intégrante, et d'autoriser le maire ou en son absence le maire suppléant et la greffière ou en son absence le greffier adjoint à signer tous les documents nécessaires à cette fin et d'affecter la dépense au poste budgétaire numéro 02-701-90-996.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

21-04-35894

9.3 RENOUVELLEMENT DE L'ADHÉSION DE LA VILLE DE COATICOOK AUPRÈS DU CONSEIL SPORT LOISIR DE L'ESTRIE (CSLE) POUR L'ANNÉE 2021-2022

RÉSOLUTION 21-04-35894

CONSIDÉRANT que le Conseil sport loisir de l'Estrie (CSLE) est un organisme régional voué au développement du loisir et du sport et qui s'adresse aux municipalités, institutions scolaires et aux organismes de bénévoles;

CONSIDÉRANT qu'être membre du Conseil sport loisir de l'Estrie (CSLE) permet de profiter de programmes reconnus, d'avoir accès à des services reliés aux sports et loisirs, de mettre en commun les compétences et de se doter d'une force collective et d'une voie commune porteuse de nos intérêts auprès de diverses instances;

IL EST PROPOSÉ PAR le conseiller Guy Jubinville
APPUYÉ PAR le conseiller Gaétan Labelle

RÉSOLU de renouveler l'adhésion de la Ville de Coaticook auprès du Conseil sport loisir de l'Estrie (CSLE) pour l'année 2021-2022; ET

De nommer deux représentants pour participer à l'assemblée générale annuelle, soit mesdames Guylaine Blouin et Sonia Côté.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

10. DÉVELOPPEMENT ÉCONOMIQUE

21-04-35895

10.1 VENTE DU LOT 5 722 305 DU CADASTRE DU QUÉBEC, CIRCONSCRIPTION FONCIÈRE DE COATICOOK À MADAME CYNTHIA HOULE-DUBOIS ET MONSIEUR ÉRIC BERGERON POUR UN MONTANT DE 48 582,43 \$ ET AUTORISATION DE SIGNATURE

RÉSOLUTION 21-04-35895

CONSIDÉRANT qu'en conformité avec l'article 28 de la *Loi sur les Cités et Villes* et des pouvoirs qui lui sont conférés, la Ville de Coaticook s'engage à vendre à Madame Cynthia Houle-Dubois et Monsieur Éric Bergeron, un immeuble connu et désigné comme étant le lot 5 722 305 du cadastre du Québec, circonscription foncière de Coaticook;

LIVRE DES DÉLIBÉRATIONS
Procès-verbal du conseil de la Ville de Coaticook

CONSIDÉRANT que le prix d'achat du terrain sera de 48 582,43 \$ plus les taxes applicables;

IL EST PROPOSÉ PAR le conseiller Vincent Brochu
APPUYÉ PAR la conseillère Guylaine Blouin

RÉSOLU :

- De signer l'acte notarié, stipulant que la Ville accepte de vendre à Madame Cynthia Houle-Dubois et Monsieur Éric Bergeron, un immeuble connu et désigné comme étant le lot 5 722 305 du cadastre du Québec, circonscription foncière de Coaticook pour un montant 48 582,43 \$, taxes en sus, le tout conformément à l'offre d'achat de terrain, laquelle est jointe aux présentes pour en faire partie intégrante;
- D'autoriser le maire ou en son absence le maire suppléant et la greffière à signer tous les documents nécessaires à cette fin; ET
- De transmettre ladite promesse à la notaire Me Janick Branchaud, à titre de notaire instrumentant l'acte de vente à intervenir entre les parties.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

21-04-35896 10.2 VENTE DU LOT 5 853 908 DU CADASTRE DU QUÉBEC, CIRCONSCRIPTION FONCIÈRE DE COATICOOK À MESDAMES CAROLINE PORLIER ET CLAIRE ALIX POUR UN MONTANT DE 34 546,52 \$ ET AUTORISATION DE SIGNATURE

RÉSOLUTION 21-04-35896

CONSIDÉRANT qu'en conformité avec l'article 28 de la *Loi sur les Cités et Villes* et des pouvoirs qui lui sont conférés, la Ville de Coaticook s'engage à vendre à Mesdames Caroline Porlier et Claire Alix, un immeuble connu et désigné comme étant le lot 5 853 908 du cadastre du Québec, circonscription foncière de Coaticook;

CONSIDÉRANT que le prix d'achat du terrain sera de 34 546,52 \$ plus les taxes applicables;

IL EST PROPOSÉ PAR le conseiller Denis Hébert
APPUYÉ PAR la conseillère Sylviane Ferland

RÉSOLU :

- De signer l'acte notarié, stipulant que la Ville accepte de vendre à Mesdames Caroline Porlier et Claire Alix, un immeuble connu et désigné comme étant le lot 5 853 908 du cadastre du Québec, circonscription foncière de Coaticook pour un montant 34 546,52 \$, taxes en sus, le tout conformément à l'offre d'achat de terrain, laquelle est jointe aux présentes pour en faire partie intégrante;
- D'autoriser le maire ou en son absence le maire suppléant et la greffière à signer tous les documents nécessaires à cette fin; ET
- De transmettre ladite promesse à la firme de notaires Denicourt Gagnon, à titre de notaire instrumentant l'acte de vente à intervenir entre les parties.

LIVRE DES DÉLIBÉRATIONS
Procès-verbal du conseil de la Ville de Coaticook

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

11. SERVICES EXTÉRIEURS

- 21-04-35897** 11.1 ACCEPTATION DE LA PLUS BASSE SOUMISSION CONFORME POUR LA FOURNITURE ET L'ÉPANDAGE DE DIVERS PRODUITS UTILISÉS COMME ABAT-POUSSIÈRE POUR L'ANNÉE 2021, SOIT CELLE DE LA COMPAGNIE LES ENTREPRISES BOURGET INC. AU MONTANT DE 76 768 \$ PLUS LES TAXES APPLICABLES

RÉSOLUTION 21-04-35897

CONSIDÉRANT que la Ville de Coaticook a demandé des soumissions pour la fourniture et l'épandage de divers produits utilisés comme abat-poussière pour l'année 2021;

CONSIDÉRANT qu'un appel public d'offres pour fut publié dans le système électronique SEAO, le tout conformément aux règles d'adjudications de la *Loi sur les cités et villes* et au règlement de gestion contractuelle de la Ville de Coaticook;

CONSIDÉRANT que lors de l'ouverture des soumissions tenue le 25 mars 2021 à 14 h 00 à l'hôtel de ville, quatre soumissions nous sont parvenues soient celles;

Soumissionnaire	Prix au litre avant taxes	Prix avant taxes
Les Entreprises Bourget inc.	0,2399 \$	76 768 \$
Enviro Solutions Canada inc.	0,2647 \$	84 704 \$
Somavrac c.c.	0,3325 \$	106 400 \$
Multi Routes inc.	0,3850 \$	123 200 \$

CONSIDÉRANT la recommandation du chef de division voirie d'accepter la plus basse soumission conforme, soit celle de la compagnie Les Entreprises Bourget inc. au montant total de 76 768 \$ plus les taxes applicables;

IL EST PROPOSÉ PAR la conseillère Guylaine Blouin
APPUYÉ PAR le conseiller Denis Hébert

RÉSOLU d'accepter la plus basse soumission conforme pour la fourniture et l'épandage de divers produits utilisés comme abat-poussière pour l'année 2021, soit celle de la compagnie Les Entreprises Bourget inc. au montant 76 768 \$ plus les taxes applicables, le tout conformément aux règles d'adjudications de contrats prévues à la *Loi sur les cités et Villes* et au règlement de gestion contractuelle de la Ville de Coaticook et d'affecter la dépense aux postes budgétaires numéro 02-325-00-626 et 02-320-00-626.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

- 21-04-35898** 11.2 ACCEPTATION DE LA PLUS BASSE SOUMISSION CONFORME POUR LE RECHARGEMENT EN MATÉRIAUX GRANULAIRES SUR DIVERS CHEMINS DU SECTEUR RURAL 2021, SOIT CELLE DE LA COMPAGNIE TRANSPORT MARCEL MORIN INC. AU MONTANT DE 19,48 \$ LA TONNE MÉTRIQUE, PLUS LES TAXES APPLICABLES

RÉSOLUTION 21-04-35898

LIVRE DES DÉLIBÉRATIONS
Procès-verbal du conseil de la Ville de Coaticook

CONSIDÉRANT que la Ville de Coaticook a demandé des soumissions pour le rechargement en matériaux granulaires sur divers chemins du secteur rural 2021;

CONSIDÉRANT qu'un appel public d'offres pour fut publié dans le système électronique SEAO, le tout conformément aux règles d'adjudications de la *Loi sur les cités et villes* et au règlement de gestion contractuelle de la Ville de Coaticook;

CONSIDÉRANT que lors de l'ouverture des soumissions tenue le 25 mars 2021 à 13 h 30 à l'hôtel de ville, trois soumissions nous sont parvenues soient celles de :

Compagnie	Prix à la TM avant taxes	Prix global pour 16 050 TM avant taxes
Transport Marcel Morin inc.	19,48 \$	312 654,00 \$
Couillard Construction ltée	19,75 \$	316 987,50 \$
Sintra inc.	23,61 \$	378 940,50 \$

CONSIDÉRANT la recommandation du chef de division voirie d'accepter la plus basse soumission conforme, soit celle de la compagnie Transport Marcel Morin inc.;

IL EST PROPOSÉ PAR le conseiller Denis Hébert
APPUYÉ PAR la conseillère Guylaine Blouin

RÉSOLU d'accepter la plus basse soumission conforme pour le rechargement en matériaux granulaires sur divers chemins du secteur rural 2021 pour la quantité de 16 050 tonnes, soit celle de la compagnie Transport Marcel Morin inc. montant 19,48 \$ la tonne métrique plus les taxes applicables, le tout conformément aux règles d'adjudications de contrats prévues à la *Loi sur les cités et Villes* et au règlement de gestion contractuelle de la Ville de Coaticook et d'affecter la dépense aux postes budgétaires numéro 02 920 03-721.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

21-04-35899

11.3 ACCEPTATION DE LA PLUS BASSE SOUMISSION CONFORME POUR LES TRAVAUX ET LA FOURNITURE D'ENROBÉE BITUMINEUX DE TYPE A, B ET C POUR L'ANNÉE 2021, SOIT CELLE DE LA COMPAGNIE COUILLARD CONSTRUCTION LIMITÉE AU MONTANT DE 467 675 \$ PLUS LES TAXES APPLICABLES

RÉSOLUTION 21-04-35899

CONSIDÉRANT que la Ville de Coaticook a demandé des soumissions pour les travaux et la fourniture d'enrobées bitumineux et la réparation du pavage de type A, B et C pour l'année 2021;

CONSIDÉRANT qu'un appel public d'offres pour fut publié dans le système électronique SEAO, le tout conformément aux règles d'adjudications de la *Loi sur les cités et villes* et au règlement de gestion contractuelle de la Ville de Coaticook;

CONSIDÉRANT que lors de l'ouverture des soumissions tenue le 25 mars 2021 à 13 h 45 à l'hôtel de ville, quatre soumissions nous sont parvenues soit;

LIVRE DES DÉLIBÉRATIONS
Procès-verbal du conseil de la Ville de Coaticook

SOUMISSIONNAIRES	TYPE A T/M	TYPE B T/M	TYPE C T/M
TOTAL AVANT TX			
Couillard Construction Limitée	380,00 \$	185,00 \$	109,50 \$
	Total A/B/C : 467 675,00 \$		
Pavages Maska inc.	366,61 \$	205,22 \$	117,00 \$
	Total A/B/C : 490 985,50 \$		
Sintra inc.	285,17 \$	195,39 \$	132,19 \$
	Total A/B/C : 516 999,50 \$		
Eurovia Québec Construction inc.	374,32 \$	241,97 \$	128,57 \$
	Total A/B/C : 534 871,00 \$		

CONSIDÉRANT la recommandation du chef de division voirie d'accepter la plus basse soumission conforme, soit celle de la compagnie Couillard Construction Limitée au montant de 467 675 \$ plus les taxes applicables;

IL EST PROPOSÉ PAR le conseiller Vincent Brochu
APPUYÉ PAR la conseillère Guylaine Blouin

RÉSOLU :

- D'accepter la plus basse soumission conforme pour la fourniture de béton bitumineux, type A, B et C incluant la main-d'œuvre pour la réparation du pavage pour l'année 2021, soit celle de la compagnie Couillard Construction Limitée au montant prévu à la T/M dans la soumission plus les taxes applicables, le tout conformément aux règles d'adjudications de contrats prévues à la *Loi sur les cités et Villes* et au règlement de gestion contractuelle de la Ville de Coaticook et d'affecter la dépense pour un montant total de maximal de 500 000 \$ au poste budgétaire numéro 02-920-03-721;
- De permettre d'affecter davantage de budgets, sous réserve de la réception de l'aide financière à confirmer du programme d'amélioration du réseau routier municipal.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

21-04-35900

11.4 ACCEPTATION DE LA PLUS BASSE SOUMISSION CONFORME POUR LE MARQUAGE PONCTUEL DES ROUTES POUR LES ANNÉES 2021-2022, SOIT CELLE DE LA COMPAGNIE LIGNES DE STATIONNEMENT MF INC. AU MONTANT DE 21 877,50 \$ PAR ANNÉE PLUS LES TAXES APPLICABLES

RÉSOLUTION 21-04-35900

CONSIDÉRANT que la Ville de Coaticook a demandé des soumissions pour le marquage ponctuel des routes pour les années 2021-2022;

CONSIDÉRANT qu'un appel d'offres par invitations écrites fut transmis à au moins deux compagnies conformément à la *Loi sur les cités et villes* et au règlement de gestion contractuelle de la Ville de Coaticook;

CONSIDÉRANT que lors de l'ouverture des soumissions tenue le 31 mars 2021 à 13 h 45 à l'hôtel de ville, deux soumissions nous sont parvenues, soit;

LIVRE DES DÉLIBÉRATIONS
Procès-verbal du conseil de la Ville de Coaticook

Soumissionnaire	Prix taxes en sus 2021 2022	Prix taxes en sus
Lignes de stationnement MF	21 877,50 \$	21 877,50 \$
Durand Marquage et associés inc.	23 770,00 \$	23 770,00 \$

CONSIDÉRANT la recommandation du chef de division voirie d'accepter la plus basse soumission conforme, soit celle de la compagnie Lignes de stationnement MF au montant total de 21 877,50 \$ par année plus les taxes applicables;

IL EST PROPOSÉ PAR le conseiller Denis Hébert
APPUYÉ PAR le conseiller Gaétan Labelle

RÉSOLU d'accepter la plus basse soumission conforme pour le marquage ponctuel des routes pour les années 2021-2022, soit celle de la compagnie Lignes de stationnement MF au montant de 21 877,50 \$ par années plus les taxes applicables, le tout conformément aux règles d'adjudications de contrats prévues à la *Loi sur les cités et Villes* et au règlement de gestion contractuelle de la Ville de Coaticook et d'affecter la dépense au poste budgétaire numéro 02-355-00-522.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

21-04-35901

- 11.5 ACCEPTATION DE LA PLUS BASSE SOUMISSION CONFORME POUR LE MARQUAGE CONTINU DES ROUTES POUR LES ANNÉES 2021-2022, SOIT CELLE DE LA COMPAGNIE DURAND MARQUAGE ET ASSOCIÉS INC. AU MONTANT DE 36 992 \$ PAR ANNÉE PLUS LES TAXES APPLICABLES

RÉSOLUTION 21-04-35901

CONSIDÉRANT que la Ville de Coaticook a demandé des soumissions pour le marquage continu des routes pour les années 2021-2022;

CONSIDÉRANT qu'un appel d'offres par invitations écrites fut transmis à au moins deux compagnies conformément à la *Loi sur les cités et villes* et au règlement de gestion contractuelle de la Ville de Coaticook;

CONSIDÉRANT que lors de l'ouverture des soumissions tenue le 31 mars 2021 à 13 h 45 à l'hôtel de ville, deux soumissions nous sont parvenues, soit;

Soumissionnaire	Prix taxes en sus 2021-2022	Prix taxes en sus 2021-2022
Durand Marquage et associés inc.	36 992 \$	36 992 \$
Lignes de stationnement MF	N/A	N/A

CONSIDÉRANT la recommandation du chef de division voirie d'accepter la plus basse soumission conforme, soit celle de la compagnie Durand Marquage et associés inc. au montant total de 36 992 \$ par année plus les taxes applicables;

IL EST PROPOSÉ PAR le conseiller Vincent Brochu
APPUYÉ PAR la conseillère Guylaine Blouin

LIVRE DES DÉLIBÉRATIONS
Procès-verbal du conseil de la Ville de Coaticook

RÉSOLU d'accepter la plus basse soumission conforme pour le marquage continu des routes pour les années 2021-2022, soit celle de la compagnie Durand Marquage et associés inc. au montant de 36 992 \$ par année plus les taxes applicables, le tout conformément aux règles d'adjudications de contrats prévues à la *Loi sur les cités et Villes* et au règlement de gestion contractuelle de la Ville de Coaticook et d'affecter la dépense au poste budgétaire numéro 02-355-00-522.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

- 21-04-35902** 11.6 ACCEPTATION DE LA PLUS BASSE SOUMISSION CONFORME POUR LA FOURNITURE D'ENROBÉ BITUMINEUX ET PLANAGE SUR DIFFÉRENTES SECTIONS DE LA VILLE DE COATICOOK, SOIT CELLE DE LA COMPAGNIE COUILLARD CONSTRUCTION LTÉE AU MONTANT DE 866 857 \$ PLUS LES TAXES APPLICABLES

RÉSOLUTION 21-04-35902

CONSIDÉRANT que la Ville de Coaticook a demandé des soumissions la fourniture d'enrobé bitumineux et planage sur différentes sections de la Ville de Coaticook ;

CONSIDÉRANT qu'un appel public d'offres pour fut publié dans le système électronique SEAO, le tout conformément aux règles d'adjudications de la *Loi sur les cités et villes* et au règlement de gestion contractuelle de la Ville de Coaticook;

CONSIDÉRANT que lors de l'ouverture des soumissions tenue le 31 mars 2021 à 13 h 30 à l'hôtel de ville, quatre soumissions nous sont parvenues soit;

<u>Compagnie</u>	<u>Prix avant tx.</u>
Couillard Construction ltée	866 857,00 \$
Eurovia Québec Constructions inc.	868 617,30 \$
Pavages Maska inc.	887 275,28 \$
Sintra inc.	966 999,85 \$

CONSIDÉRANT la recommandation du chef de division voirie d'accepter la plus basse soumission conforme, soit celle de la compagnie Couillard Construction ltée au montant total de 866 857 \$ plus les taxes applicables;

CONSIDÉRANT qu'une contribution financière en vertu du programme d'aide à la voirie locale, Volet redressement des infrastructures routières locales est accordée à la municipalité pour la réalisation des travaux, laquelle aide financière totale maximale est établie à 835 083 \$;

IL EST PROPOSÉ PAR le conseiller Denis Hébert
APPUYÉ PAR la conseillère Sylviane Ferland

RÉSOLU d'accepter la plus basse soumission conforme la fourniture d'enrobée bitumineux et planage sur différentes sections de la Ville de Coaticook soit celle de la compagnie Couillard Construction ltée au montant 866 857 \$ plus les taxes applicables, le tout conditionnellement à l'approbation du règlement d'emprunt numéro 29-195 par le MAMH, et ce conformément aux règles d'adjudications de contrats prévues à la *Loi sur les cités et Villes* et au règlement de gestion contractuelle de la Ville de Coaticook et d'affecter la dépense au poste budgétaire numéro 22-901-95-625.

LIVRE DES DÉLIBÉRATIONS
Procès-verbal du conseil de la Ville de Coaticook

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

- 21-04-35903** 11.7 ACCEPTATION DE LA PLUS BASSE SOUMISSION CONFORME POUR LA RÉPARATION DES MARCHES DE L'ESCALIER DE L'HÔTEL DE VILLE, SOIT CELLE DE LA COMPAGNIE RÉNO-ACTION FB INC. AU MONTANT DE 56 300 \$ PLUS LES TAXES APPLICABLES

RÉSOLUTION 21-04-35903

CONSIDÉRANT que la Ville de Coaticook a demandé des soumissions pour la réparation des marches de l'escalier de l'hôtel de ville;

CONSIDÉRANT qu'un appel d'offres par invitations écrites fut transmis à au moins deux compagnies conformément à la *Loi sur les cités et villes* et au règlement de gestion contractuelle de la Ville de Coaticook;

CONSIDÉRANT que lors de l'ouverture des soumissions tenue le 6 avril 2021 à 14 h à l'hôtel de ville, une soumission nous est parvenue, soit;

SOUMISSIONS	PRIX AVANT TAXES
Réno-Action FB inc.	56 300\$

CONSIDÉRANT la recommandation du chef de division parcs, bâtiment et espaces verts d'accepter la plus basse soumission conforme, soit celle de la compagnie Réno-Action FB inc. au montant total de 56 300 \$ plus les taxes applicables;

IL EST PROPOSÉ PAR le conseiller Guy Jubinville
APPUYÉ PAR la conseillère Guylaine Blouin

RÉSOLU d'accepter la plus basse soumission conforme pour la réparation des marches de l'escalier de l'hôtel de ville, soit celle de la compagnie Réno-Action FB inc. au montant de 56 300 plus les taxes applicables, le tout conformément aux règles d'adjudications de contrats prévues à la *Loi sur les cités et Villes* et au règlement de gestion contractuelle de la Ville de Coaticook et d'affecter la dépense à même le surplus affecté, projet reporté, poste budgétaire numéro 02-920-01-725.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

- 21-04-35904** 11.8 ACCEPTATION DE LA PLUS BASSE SOUMISSION CONFORME POUR L'APPROVISIONNEMENT DU SEL À ADOUCISSEUR DE TYPE HYGRADE ALIMENTAIRE SANS YPS POUR UNE PÉRIODE DE 1 AN, SOIT CELLE DE LA COMPAGNIE COMPASS MINERALS CANADA CORP. AU MONTANT DE 309 \$ LA TONNE MÉTRIQUE INCLUANT LES TAXES

RÉSOLUTION 21-04-35904

CONSIDÉRANT que la Ville de Coaticook a demandé des soumissions pour l'approvisionnement du sel à adoucisseur de type hygrade alimentaire sans YPS pour une période de 1 an;

CONSIDÉRANT qu'un appel public d'offres pour fut publié dans le système électronique SEAO, le tout conformément aux règles d'adjudications de la *Loi sur les cités et villes* et au règlement de gestion contractuelle de la Ville de Coaticook;

LIVRE DES DÉLIBÉRATIONS
Procès-verbal du conseil de la Ville de Coaticook

CONSIDÉRANT que lors de l'ouverture des soumissions tenue le 6 avril 2021 à 14 h 15 à l'hôtel de ville, une soumission nous est parvenue soit;

Soumissionnaire	1 an Avec transport au frais et sous la responsabilité du fournisseur la tonne métrique incluant les taxes
-----------------	--

Compass Minerals Canada Corp.	309 \$
-------------------------------	--------

CONSIDÉRANT la recommandation du directeur des services extérieurs d'accepter la plus basse soumission conforme, soit celle de la compagnie Compass Minerals Canada Corp. au montant total de 309 \$ la tonne métrique incluant les taxes ;

IL EST PROPOSÉ PAR le conseiller Gaétan Labelle
APPUYÉ PAR le conseiller Guy Jubinville

RÉSOLU d'accepter la plus basse soumission conforme pour l'approvisionnement du sel à adoucisseur de type hygrade alimentaire sans YPS pour une période de 1 an, soit celle de la compagnie Compass Minerals Canada Corp. au montant de 309 \$ la tonne métrique incluant les taxes, le tout conformément aux règles d'adjudications de contrats prévues à la *Loi sur les cités et Villes* et au règlement de gestion contractuelle de la Ville de Coaticook et d'affecter la dépense aux postes budgétaires numéro 02-412-00-635.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

21-04-35905

11.9 ACCEPTATION DE LA PLUS BASSE SOUMISSION CONFORME POUR LA FOURNITURE ET LIVRAISON D'UN CHARGEUR SUR ROUES NEUF OU USAGÉ, SOIT CELLE DE LA COMPAGNIE LONGUS ESTRIE (8348871 CANADA INC.) AU MONTANT DE 255 197 \$ PLUS LES TAXES APPLICABLES

RÉSOLUTION 21-04-35905

CONSIDÉRANT que la Ville de Coaticook a demandé des soumissions pour la fourniture et livraison d'un chargeur sur roues neuf ou usagé;

CONSIDÉRANT qu'un appel public d'offres pour fut publié dans le système électronique SEAO, le tout conformément aux règles d'adjudications de la *Loi sur les cités et villes* et au règlement de gestion contractuelle de la Ville de Coaticook;

CONSIDÉRANT que lors de l'ouverture des soumissions tenue le 8 avril 2021 à 13 h 30 à l'hôtel de ville, trois soumissions nous sont parvenues soit;

LIVRE DES DÉLIBÉRATIONS
Procès-verbal du conseil de la Ville de Coaticook

SOUMISSIONNAIRES USAGÉ	OPTION A NEUF	OPTION	B
	AVANT TX	AVANT TX	
Wajax	244 777,00 \$ (NON CONFORME)	N/A	
Longus Estrie (8348871 Canada inc.)	255 197,00 \$	N/A	
Brandt Tractor Ltd. 279 250,00 \$	290 000,00 \$		

CONSIDÉRANT la recommandation du directeur des services extérieurs d'accepter la plus basse soumission conforme, soit celle de la compagnie Longus Estrie (8348871 Canada inc.) au montant total de 255 197 \$ plus les taxes applicables;

IL EST PROPOSÉ PAR la conseillère Guylaine Blouin
APPUYÉ PAR le conseiller Denis Hébert

RÉSOLU d'accepter la plus basse soumission conforme pour fourniture et livraison d'un chargeur sur roues neuf ou usagé, soit celle de la compagnie Longus Estrie (8348871 Canada inc.) au montant 255 197 \$ plus les taxes applicables, le tout conformément aux règles d'adjudications de contrats prévues à la *Loi sur les cités et Villes* et au règlement de gestion contractuelle de la Ville de Coaticook et d'affecter la dépense au fonds de roulement, sur une période de 10 ans, poste budgétaire numéro 02-920-01-725.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

21-04-35906

11.10 RÉQUISITION NUMÉRO 2021-30 AU MONTANT DE 2 031,80 \$ PLUS LES TAXES APPLICABLES, POUR L'ACHAT DE FILETS PROTECTEURS POUR LES SPECTATEURS AU STADE JULIEN-MORIN

RÉSOLUTION 21-04-35906

CONSIDÉRANT que la Ville de Coaticook désire faire l'achat de filets protecteurs pour les spectateurs au stade Julien-Morin ;

CONSIDÉRANT que le chef de division parcs, bâtiments et espaces verts a présenté une réquisition pour lesdits achats;

CONSIDÉRANT que la Ville de Coaticook a reçu une offre, conformément aux règles prévues au règlement de gestion contractuelle, soit celle de la compagnie Le Groupe Sports-Inter Plus inc. au montant de 2 031,80 \$ plus les taxes applicables;

CONSIDÉRANT la recommandation favorable du chef de division parcs, bâtiments et espaces verts, concernant l'offre de la compagnie Le Groupe Sports-Inter Plus inc. ;

IL EST PROPOSÉ PAR le conseiller Guy Jubinville
APPUYÉ PAR la conseillère Guylaine Blouin

RÉSOLU d'accepter la réquisition numéro 2021-30 pour l'achat de filets protecteurs pour les spectateurs au stade Julien-Morin, auprès de la compagnie Le Groupe Sports-Inter Plus inc. au montant de 2 031,80 \$ plus les taxes applicables et d'affecter la dépense à l'excédent de fonctionnements affecté - projets spéciaux, poste budgétaire numéro 02-920-07-721.

LIVRE DES DÉLIBÉRATIONS
Procès-verbal du conseil de la Ville de Coaticook

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

21-04-35907 11.11 RÉQUISITION NUMÉRO 2021-31 AU MONTANT DE 3 705 \$ PLUS LES TAXES APPLICABLES, POUR L'ACHAT D'ÉQUIPEMENTS DE BASEBALL AU STADE JULIEN-MORIN

RÉSOLUTION 21-04-35907

CONSIDÉRANT que la Ville de Coaticook doit faire l'achat d'équipements de baseball au stade Julien-Morin;

CONSIDÉRANT que le chef de division parcs, bâtiments et espaces verts a présenté une réquisition pour lesdits achats;

CONSIDÉRANT que la Ville de Coaticook a reçu une offre conformément aux règles prévues au règlement de gestion contractuelle, soit celle de la compagnie Le Groupe Sports-Inter Plus inc. au montant de 3 705 \$ plus les taxes applicables;

CONSIDÉRANT la recommandation favorable du chef de division parcs, bâtiments et espaces verts concernant l'offre de la compagnie Le Groupe Sports-Inter Plus inc. ;

IL EST PROPOSÉ PAR la conseillère Guylaine Blouin
APPUYÉ PAR le conseiller Vincent Brochu

RÉSOLU d'accepter la réquisition numéro 2021-31 pour l'achat d'équipements de baseball au stade Julien-Morin, auprès de la compagnie Le Groupe Sports-Inter Plus inc. au montant de 3 705 \$ plus les taxes applicables et d'affecter la dépense à l'excédent affecté - projets spéciaux, poste budgétaire numéro 02-920-07-721.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

21-04-35908 11.12 RÉQUISITION NUMÉRO 2021-32 AU MONTANT DE 42 559 \$ PLUS LES TAXES APPLICABLES, POUR L'ACHAT D'UN CAMION ½ TONNE POUR LE DÉPARTEMENT D'AQUEDUC ET D'ÉGOUT

RÉSOLUTION 21-04-35908

CONSIDÉRANT que la Ville de Coaticook désire faire l'achat d'un camion ½ tonne pour le département d'aqueduc et d'égout;

CONSIDÉRANT que le directeur des services extérieurs a présenté une réquisition pour ledit achat;

CONSIDÉRANT que la Ville de Coaticook a reçu deux offres, mais a retenu la plus basse, conformément aux règles prévues au règlement de gestion contractuelle, soit celle de la compagnie Maurais Automobiles Itée au montant de 42 559 \$ plus les taxes applicables;

CONSIDÉRANT la recommandation favorable du directeur des services extérieurs concernant l'offre de la compagnie Maurais Automobiles Itée ;

IL EST PROPOSÉ PAR la conseillère Guylaine Blouin
APPUYÉ PAR la conseillère Sylviane Ferland

LIVRE DES DÉLIBÉRATIONS
Procès-verbal du conseil de la Ville de Coaticook

RÉSOLU d'accepter la réquisition numéro 2021-32 pour l'achat d'un camion ½ tonne pour le département d'aqueduc et d'égout, auprès de la compagnie Maurais Automobiles Ltée au montant de 42 559 \$ plus les taxes applicables et d'affecter la dépense au poste budgétaire numéro 02-920-01-725, réparti comme suit :

- 40 000 \$ prévu au budget;
- 4 681,63 \$ au fonds de roulement sur une période de 5 ans.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

21-04-35909

11.13 RÉQUISITION NUMÉRO 2021-33 AU MONTANT DE 1 200 \$ PLUS LES TAXES APPLICABLES, POUR LA DESCRIPTION TECHNIQUE ET UN PLAN DE NIVELLEMENT POUR LE PUIS NUMÉRO 5

RÉSOLUTION 21-04-35909

CONSIDÉRANT que la Ville de Coaticook doit effectuer la description technique et un plan de nivellement pour le puits numéro 5 ;

CONSIDÉRANT que le directeur des services extérieurs a présenté une réquisition pour lesdits travaux;

CONSIDÉRANT que la Ville de Coaticook a reçu une offre, conformément aux règles prévues au règlement de gestion contractuelle, soit celle de la compagnie Daniel Parent arpenteur géomètre au montant de 1 200 \$ plus les taxes applicables;

CONSIDÉRANT la recommandation favorable du directeur des services extérieurs concernant l'offre de la compagnie Daniel Parent arpenteur-géomètre;

IL EST PROPOSÉ PAR le conseiller Gaétan Labelle
APPUYÉ PAR le conseiller Vincent Brochu

RÉSOLU d'accepter la réquisition numéro 2021-33 pour la description technique et un plan de nivellement pour le puits numéro 5, auprès de la compagnie Daniel Parent arpenteur-géomètre au montant de 1 200 \$ plus les taxes applicables et d'affecter la dépense à la TECQ 2019-2023, poste budgétaire numéro 02-920-04-725.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

21-04-35910

11.14 RÉQUISITION NUMÉRO 2021-34 AU MONTANT DE 880 \$ PLUS LES TAXES APPLICABLES, POUR LES SERVICES D'UN INGÉNIEUR POUR LE PLAN DES MARCHES EXTÉRIEURES AVANT À L'HÔTEL DE VILLE

RÉSOLUTION 21-04-35910

CONSIDÉRANT que la Ville de Coaticook doit utiliser les services d'un ingénieur pour le plan des marches extérieures avant à l'hôtel de ville;

CONSIDÉRANT que le chef de division parcs, bâtiments et espaces verts a présenté une réquisition pour ledit plan;

LIVRE DES DÉLIBÉRATIONS
Procès-verbal du conseil de la Ville de Coaticook

CONSIDÉRANT que la Ville de Coaticook a reçu une offre, mais a retenu la plus basse, conformément aux règles prévues au règlement de gestion contractuelle, soit celle de la compagnie DTA ingénieurs structure et civil au montant de 880 \$ plus les taxes applicables;

CONSIDÉRANT la recommandation favorable du chef de division parcs, bâtiments et espaces verts concernant l'offre de la compagnie DTA ingénieurs structure et civil;

IL EST PROPOSÉ PAR le conseiller Denis Hébert
APPUYÉ PAR le conseiller Vincent Brochu

RÉSOLU d'accepter la réquisition numéro .2021-34 pour les services d'un ingénieur pour le plan des marches extérieures avant à l'hôtel de ville, auprès de la compagnie DTA ingénieurs structure et civil au montant de 880 \$ plus les taxes applicables et d'affecter la dépense à l'excédent de fonctionnements affecté - projet reporté, poste budgétaire numéro 02-920-07-721.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

21-04-35911 11.15 RÉQUISITION NUMÉRO 2021-35 AU MONTANT DE 21 450 \$ PLUS LES TAXES APPLICABLES, POUR LES SERVICES D'UN INGÉNIEUR POUR L'INSPECTION DES 8 TOURS D'ÉCLAIRAGE DU STADE JULIEN-MORIN

RÉSOLUTION 21-04-35911

CONSIDÉRANT que la Ville de Coaticook doit avoir les services d'un ingénieur pour l'inspection des 8 tours d'éclairage du stade Julien-Morin;

CONSIDÉRANT que le chef de division parcs, bâtiments et espaces verts a présenté une réquisition pour lesdits services;

CONSIDÉRANT que la Ville de Coaticook a reçu une offre, conformément aux règles prévues au règlement de gestion contractuelle, soit celle de la compagnie EXP. au montant de 21 450 \$ plus les taxes applicables;

CONSIDÉRANT la recommandation favorable du chef de division parcs, bâtiments et espaces verts concernant l'offre de la compagnie EXP.;

IL EST PROPOSÉ PAR la conseillère Guylaine Blouin
APPUYÉ PAR la conseillère Sylviane Ferland

RÉSOLU d'accepter la réquisition numéro 2021-35 pour les services d'un ingénieur pour l'inspection des 8 tours d'éclairage du stade Julien-Morin, auprès de la compagnie EXP. au montant de 21 450 \$ plus les taxes applicables et d'affecter la dépense au poste budgétaire numéro 02-920-07-721.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

21-04-35912 11.16 RÉQUISITION NUMÉRO 2021-36 AU MONTANT DE 23 217,47 \$ PLUS LES TAXES APPLICABLES, POUR DES TRAVAUX D'ÉLECTRICITÉ AFIN D'ALIMENTER L'USINE CABICO

RÉSOLUTION 21-04-35912

CONSIDÉRANT que la Ville de Coaticook doit effectuer des travaux d'électricité afin d'alimenter l'usine Cabico ;

LIVRE DES DÉLIBÉRATIONS
Procès-verbal du conseil de la Ville de Coaticook

CONSIDÉRANT que le chef de division Hydro-Coaticook a présenté une réquisition pour lesdits travaux;

CONSIDÉRANT que la Ville de Coaticook a reçu une offre, conformément aux règles prévues au règlement de gestion contractuelle, soit celle de la compagnie J.M. Martineau inc. au montant de 23 217,47 \$ plus les taxes applicables;

CONSIDÉRANT la recommandation favorable du chef de division Hydro-Coaticook concernant l'offre de la compagnie J.M. Martineau inc. ;

IL EST PROPOSÉ PAR le conseiller Gaétan Labelle
APPUYÉ PAR le conseiller Guy Jubinville

RÉSOLU d'accepter la réquisition numéro 2021-36 pour des travaux d'électricité afin d'alimenter l'usine Cabico auprès de la compagnie J.M. Martineau inc. au montant de 23 217,47 \$ plus les taxes applicables et d'affecter la dépense au fonds de roulement sur une période de 5 ans, poste budgétaire numéro 02-920-08-728.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

21-04-35913 11.17 RÉQUISITION NUMÉRO 2021-37 AU MONTANT DE 16 975 \$ PLUS LES TAXES APPLICABLES, POUR L'ACHAT D'UN ABRI DE STYLE GAZÉBO POUR LE PARC YVON-LEMIEUX

RÉSOLUTION 21-04-35913

CONSIDÉRANT que la Ville de Coaticook désire faire l'achat d'un abri de style gazébo pour le parc Yvon-Lemieux;

CONSIDÉRANT que le chef de division parcs, bâtiment et espaces verts a présenté une réquisition pour ledit achat;

CONSIDÉRANT que la Ville de Coaticook a reçu une offre, conformément aux règles prévues au règlement de gestion contractuelle, soit celle de la compagnie Gazébec au montant de 16 975 \$ plus les taxes applicables;

CONSIDÉRANT la recommandation favorable du chef de division parcs, bâtiments et espaces verts concernant l'offre de la compagnie Gazébec;

IL EST PROPOSÉ PAR la conseillère Guylaine Blouin
APPUYÉ PAR le conseiller Guy Jubinville

RÉSOLU d'accepter la réquisition numéro 2021-37 pour l'achat d'un abri de style gazébo pour le parc Yvon-Lemieux auprès de la compagnie Gazébec au montant de 16 975 \$ plus les taxes applicables et d'affecter la dépense au poste budgétaire numéro 02-920-07-721.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

21-04-35914 11.18 RÉQUISITION NUMÉRO 2021-38 AU MONTANT DE 5 942 \$ PLUS LES TAXES APPLICABLES, POUR L'ALIGNEMENT DE LA TURBINE NUMÉRO 1 À LA CENTRALE BELDING

RÉSOLUTION 21-04-35914

LIVRE DES DÉLIBÉRATIONS
Procès-verbal du conseil de la Ville de Coaticook

CONSIDÉRANT que la Ville de Coaticook doit effectuer l'alignement de la turbine numéro 1 à la centrale Belding;

CONSIDÉRANT que le chef de division Hydro-Coaticook a présenté une réquisition pour lesdits travaux;

CONSIDÉRANT que la Ville de Coaticook a reçu une offre, conformément aux règles prévues au règlement de gestion contractuelle, soit celle de la compagnie Norcan hydraulic turbine inc. au montant de 5 942 \$ plus les taxes applicables;

CONSIDÉRANT la recommandation favorable du chef de division Hydro-Coaticook concernant l'offre de la compagnie Norcan hydraulic turbine inc.;

IL EST PROPOSÉ PAR le conseiller Vincent Brochu
APPUYÉ PAR le conseiller Gaétan Labelle

RÉSOLU d'accepter la réquisition numéro 2021-38 pour l'alignement de la turbine numéro 1 à la centrale Belding, auprès de la compagnie Norcan hydraulic turbine inc. au montant de 5 942 \$ plus les taxes applicables et d'affecter la dépense au fonds de roulement sur une période de 10 ans, poste budgétaire numéro 02-920-08-728.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

21-04-35915

11.19 RÉQUISITION NUMÉRO 2021-39 AU MONTANT DE 11 094 \$ PLUS LES TAXES APPLICABLES, POUR LE CONTRAT DE VALIDATION DES 9 DÉBITMÈTRES D'UNE DURÉE DE 3 ANS SOIT DE 2022 À 2024

RÉSOLUTION 21-04-35915

CONSIDÉRANT que la Ville de Coaticook doit effectuer la validation des 9 débitmètres d'une durée de 3 ans soit de 2022 à 2024;

CONSIDÉRANT que le directeur des services extérieurs a présenté une réquisition pour lesdits travaux;

CONSIDÉRANT que la Ville de Coaticook a reçu une offre, conformément aux règles prévues au règlement de gestion contractuelle, soit celle de la compagnie Avizo experts-conseils au montant de 11 094 \$ plus les taxes applicables;

CONSIDÉRANT la recommandation favorable du directeur des services extérieurs concernant l'offre de la compagnie Avizo experts-conseils;

IL EST PROPOSÉ PAR la conseillère Guylaine Blouin
APPUYÉ PAR la conseillère Sylviane Ferland

RÉSOLU d'accepter la réquisition numéro 2021-39 pour le contrat de validation des 9 débitmètres d'une durée de 3 ans soit de 2022 à 2024, auprès de la compagnie Avizo experts-conseils au montant de 11 094 \$ plus les taxes applicables et d'affecter la dépense aux postes budgétaires suivants :

LIVRE DES DÉLIBÉRATIONS
Procès-verbal du conseil de la Ville de Coaticook

- 02-413-10-520 au montant de 2 465,33 \$
- 02-412-00-520 au montant de 2 465,33 \$
- 02-413-00-520 au montant de 3 698,00 \$
- 02-414-00-520 au montant de 1 232,67 \$
- 02-414-10-520 au montant de 1 232,67 \$.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

12. SÉCURITÉ PUBLIQUE

- 21-04-35916** 12.1 APPROBATION DU RAPPORT ANNUEL DE LA MRC DE COATICOOK DANS LE CADRE DU SCHÉMA DE COUVERTURE DE RISQUES EN INCENDIE POUR L'ANNÉE 2020

RÉSOLUTION 21-04-35916

CONSIDÉRANT que dans le cadre du Schéma de couverture de risques en incendie de la MRC de Coaticook, un rapport annuel doit être produit permettant ainsi de documenter et d'établir les statistiques en incendie sur le territoire, en conformité avec l'article 35 de la *Loi sur la sécurité incendie* (L.R.Q., c. S-3.4) ;

CONSIDÉRANT que le conseil de la Ville de Coaticook prend en compte le rapport annuel pour l'année 2020 de la MRC de Coaticook tel qu'adopté par la MRC en mars dernier et en fait sien comme ici au long reproduit ;

CONSIDÉRANT que les municipalités locales doivent aux termes de l'article 34 de la *Loi sur la sécurité incendie* «communiquer au ministre, au plus tard le 31 mars de l'année qui suit l'incendie, la date, l'heure et le lieu de survenance de l'incendie, la nature des préjudices, l'évaluation des dommages causés et, s'ils sont connus, le point d'origine, les causes probables et les circonstances immédiates de l'incendie que sont, entre autres, les caractéristiques de l'immeuble ou des biens endommagés et le déroulement des événements», communément appelé «DSI» ;

IL EST PROPOSÉ PAR le conseiller Guy Jubinville
APPUYÉ PAR la conseillère Guylaine Blouin

RÉSOLU d'approuver le rapport annuel de la MRC de Coaticook dans le cadre du Schéma de couverture de risques en incendie pour l'année 2020, tel que présenté; ET

De transmettre une copie de la présente résolution à la MRC de Coaticook et au ministère de la Sécurité publique.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

13. COMMUNAUTAIRE

- 21-04-35917** 13.1 PROCLAMATION DE LA SEMAINE DU 3 AU 9 MAI 2021 SEMAINE DE LA SANTÉ MENTALE

RÉSOLUTION 21-04-35917

CONSIDÉRANT que l'Association canadienne pour la santé mentale-Division du Québec, membre du réseau qui initie l'événement depuis 70 ans, invite cette année à parler des émotions que nous vivons tous ;

LIVRE DES DÉLIBÉRATIONS
Procès-verbal du conseil de la Ville de Coaticook

CONSIDÉRANT que nous avons tous une santé mentale dont il faut prendre soin et que celle-ci a été mise à l'épreuve à bien des égards avec la pandémie ;

CONSIDÉRANT que les campagnes de promotion de la santé mentale visent à améliorer la santé mentale de la population du Québec ;

CONSIDÉRANT que les municipalités contribuent au bien-être de la population en mettant en place des environnements favorables à la vie de quartier ;

CONSIDÉRANT que la santé mentale est une responsabilité collective et que cette dernière doit être partagée par tous les acteurs de la société ;

CONSIDÉRANT qu'il est d'intérêt général que toutes les municipalités du Québec soutiennent la Semaine nationale de la santé mentale ;

IL EST PROPOSÉ PAR la conseillère Sylviane Ferland
APPUYÉ PAR la conseillère Guylaine Blouin

RÉSOLU de proclamer la semaine du 3 au 9 mai 2021 Semaine de la santé mentale et invite tous les citoyens, les entreprises et les institutions à Parler pour vrai et à partager la trousse d'outils de la campagne, ensemble, contribuons à transformer notre municipalité en un environnement favorable à la santé mentale des citoyens.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

14. ADMINISTRATION ET CONSEIL

14.1 DÉPÔT DU RAPPORT ANNUEL DE L'ANNÉE 2020 CONFORMÉMENT AU RÈGLEMENT DE GESTION CONTRACTUELLE

La greffière dépose le rapport annuel concernant l'application du règlement de gestion contractuelle pour l'année 2020, tel que requis par la loi.

21-04-35918

14.2 ADOPTION DU PROGRAMME D'INCITATIF FINANCIER POUR FAMILLE ET AÎNÉS

RÉSOLUTION 21-04-35918

CONSIDÉRANT que la Ville de Coaticook a renouvelé en début d'année sa politique familiale;

CONSIDÉRANT que la Ville de Coaticook, dans un souci environnemental, octroie un remboursement jusqu'à concurrence de 200 \$ pour l'acquisition des éléments suivants :

- Culotte d'incontinence réutilisable pour personne aînée (65 ans et plus);
- Produits d'hygiène féminine réutilisables;
- Produits de type « coupe menstruelle ».

IL EST PROPOSÉ PAR le conseiller Vincent Brochu
APPUYÉ PAR le conseiller Denis Hébert

LIVRE DES DÉLIBÉRATIONS
Procès-verbal du conseil de la Ville de Coaticook

RÉSOLU d'adopter le Programme d'incitatif financier pour famille et aînés et permettre dans un souci environnemental, octroie un remboursement jusqu'à concurrence de 200 \$ en bons d'achat Rues Principales pour l'acquisition des éléments suivants :

- Culotte d'incontinence réutilisable pour personne aînée (65 ans et plus);
- Produits d'hygiène féminine réutilisables;
- Produits de type « coupe menstruelle ».

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

21-04-35919 14.3 MODIFICATION DE LA POLITIQUE PORTANT SUR LA PRÉVENTION DU HARCÈLEMENT PSYCHOLOGIQUE OU SEXUEL AU TRAVAIL ET DE TRAITEMENT DES PLAINTES ET AUTORISATION DE SIGNATURE

RÉSOLUTION 21-04-35919

CONSIDÉRANT que depuis le 1er janvier 2019, la *Loi sur les normes du travail* oblige tous les employeurs du Québec à adopter et à rendre accessible pour leur personnel une politique de prévention du harcèlement psychologique ou sexuel au travail et de traitement des plaintes;

CONSIDÉRANT que la Ville de Coaticook a une politique en vigueur, mais souhaite l'actualiser;

IL EST PROPOSÉ PAR le conseiller Gaétan Labelle
APPUYÉ PAR le conseiller Guy Jubinville

RÉSOLU :

- D'adopter la nouvelle version de la Politique portant sur le harcèlement psychologique ou sexuel au travail jointe à la présente résolution pour en faire partie intégrante et mandater la direction générale à prendre les mesures nécessaires pour faire respecter, connaître et diffuser cette politique;
- D'autoriser le maire ou en son absence le maire suppléant et la greffière ou en son absence le greffier adjoint à signer tous les documents nécessaires à cette fin.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

21-04-35920 14.4 SERVITUDE EN FAVEUR DE LA VILLE DE COATICOOK POUR LE PASSAGE DES TUYAUX D'AQUEDUC ET D'ÉGOUT AFIN DE PERMETTRE DE DESSERVIR LE TERRAIN ARRIÈRE DU LOT 6 379 102 ET AUTORISATION DE SIGNATURE

RÉSOLUTION 21-04-35920

CONSIDÉRANT que la Ville de Coaticook est sur le point de vendre à Tour de garde, Société de bibles et de traités du Québec le lot 6 379 102 du cadastre du Québec, circonscription foncière de Coaticook;

CONSIDÉRANT que la Ville de Coaticook désire obtenir en sa faveur une servitude sur ledit lot pour le passage de tuyaux d'aqueduc et d'égout pour desservir le lot 6 379 103;

LIVRE DES DÉLIBÉRATIONS
Procès-verbal du conseil de la Ville de Coaticook

IL EST PROPOSÉ PAR le conseiller Gaétan Labelle
APPUYÉ PAR la conseillère Sylviane Ferland

RÉSOLU :

- D'acquérir une servitude de Tour de garde, Société de bibles et de traités du Québec sur le lot 6 379 102 du cadastre du Québec, circonscription foncière de Coaticook permettant le passage pour de tuyaux d'aqueduc et d'égout pour desservir le lot 6 379 103;
- De mandater Me Anne-Sophie Francoeur à effectuer ladite transaction à titre de notaire instrumentant; ET
- D'autoriser le maire ou en son absence le maire suppléant et la greffière ou en son absence le greffier adjoint à signer tous les documents nécessaires à cette fin.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

21-04-35921 14.5 ACTE DE SERVITUDE D'AQUEDUC ET DE LIGNES ÉLECTRIQUES ET D'ÉCOULEMENT DES EAUX EN FAVEUR DE FERME JULIEN LÉVESQUE & FILS INC. SUR LE LOT NUMÉRO 2 936 351 DU CADASTRE DU QUÉBEC, CIRCONSCRIPTION FONCIÈRE DE COATICOOK ET AUTORISATION DE SIGNATURE

RÉSOLUTION 21-04-35921

CONSIDÉRANT que la Ville de Coaticook est propriétaire du lot numéro 2 936 351 du cadastre du Québec, circonscription foncière de Coaticook;

CONSIDÉRANT que Ferme Julien Lévesque & Fils Inc désire obtenir une servitude d'aqueduc et de lignes électriques et d'écoulement des eaux sur ledit lot ;

CONSIDÉRANT que Ferme Julien Lévesque & Fils Inc assume entièrement les honoraires reliés à la transaction pour la présente servitude;

IL EST PROPOSÉ PAR le conseiller Denis Hébert
APPUYÉ PAR la conseillère Guylaine Blouin

RÉSOLU :

- D'accorder un droit de servitude d'aqueduc et de lignes électriques et d'écoulement des eaux sur le lot numéro 2 936 351 du cadastre du Québec, circonscription foncière de Coaticook; et
- D'autoriser le maire ou en son absence le maire suppléant et la greffière à signer tous les documents nécessaires à cette fin.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

21-04-35922 14.6 EMBAUCHE DE MME JULIE MORIN À TITRE D'HORTICULTRICE EN STAGE ET PAR LA SUITE EMPLOYÉE TEMPORAIRE

RÉSOLUTION 21-04-35922

CONSIDÉRANT que la Ville de Coaticook désire faire l'embauche d'une nouvelle hortultrice ;

LIVRE DES DÉLIBÉRATIONS
Procès-verbal du conseil de la Ville de Coaticook

CONSIDÉRANT que la Ville de Coaticook a l'opportunité d'avoir une stagiaire en horticulture;

CONSIDÉRANT que l'embauche est fait conformément à la convention collective entre la Ville de Coaticook et la section locale 2811 du Syndicat canadien de la fonction publique;

IL EST PROPOSÉ PAR la conseillère Guylaine Blouin
APPUYÉ PAR le conseiller Guy Jubinville

RÉSOLU d'octroyer le poste de stagiaire en horticulture selon l'échelon 1 de la classe 1 à Mme Julie Morin, par la suite en date du 21 juin prochain elle se verra octroyer le poste d'employée temporaire d'horticultrice selon l'échelon 1 de la classe 3, le tout conformément à la convention collective en vigueur et suivant les dispositions prévues dans la proposition d'entente, laquelle est jointe à la présente pour en faire intégrante.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

21-04-35923

14.7 EMBAUCHE DE MME MARIE-CHRISTINE THOMAS À TITRE DE
COMMIS ADJOINTE AUX ATELIERS MUNICIPAUX

RÉSOLUTION 21-04-35923

CONSIDÉRANT que la personne attitrée au poste de commis adjointe aux ateliers municipaux part pour la retraite ;

CONSIDÉRANT que conformément à la convention collective entre la Ville de Coaticook et la section locale 2811 du Syndicat canadien de la fonction publique, ledit poste a été ouvert à l'interne et à l'externe;

CONSIDÉRANT que suite à l'affichage interne de l'ouverture du poste aucune personne n'a signé sur ledit poste ;

CONSIDÉRANT que suite à la publication d'un avis d'ouverture du poste à cet effet, plusieurs personnes y ont postulé;

CONSIDÉRANT qu'un processus de sélection et d'entrevues s'est déroulé et que le comité de sélection a retenu la candidature de Mme Marie-Christine Thomas pour occuper le poste de commis adjointe aux ateliers municipaux;

IL EST PROPOSÉ PAR le conseiller Vincent Brochu
APPUYÉ PAR le conseiller Gaétan Labelle

RÉSOLU d'octroyer le poste de commis adjointe aux ateliers municipaux à Mme Marie-Christine Thomas, à compter du 19 avril 2021 à temps partiel d'environ 17 heures par semaine et à temps plein à partir du 7 juin 2021, le tout conformément à la convention collective en vigueur et suivant les dispositions prévues dans l'ouverture de poste à cet effet, documents faisant partie intégrante de la présente résolution et de fixer son salaire selon l'échelon 3 de la classe 1 et d'établir une période probatoire de trois (3) mois à partir de son entrée en fonction, par la suite, à partir du 25 juillet 2021, de fixer son salaire selon l'échelon 4 de la classe 1, ET

- À partir de septembre, Mme Thomas bénéficiera d'un aménagement de temps de travail afin de concilier l'horaire de travail et les heures d'ouverture du service de garde, et ce pour 10 jours maximum par mois.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

21-04-35924 14.8 EMBAUCHE DE M. DOMINIC LAUZIER À TITRE DE JOURNALIER
AUX ATELIERS MUNICIPAUX

RÉSOLUTION 21-04-35924

CONSIDÉRANT que la Ville de Coaticook désire faire l'embauche d'un nouveau journalier;

CONSIDÉRANT que conformément à la convention collective entre la Ville de Coaticook et la section locale 2811 du Syndicat canadien de la fonction publique, ledit poste a été ouvert à l'externe;

CONSIDÉRANT que suite à la publication d'un avis d'ouverture du poste à cet effet, plusieurs personnes y ont postulé;

CONSIDÉRANT qu'un processus de sélection et d'entrevues s'est déroulé et que le comité de sélection a retenu la candidature de M. Dominic Lauzier pour occuper le poste de journalier aux ateliers municipaux;

IL EST PROPOSÉ PAR la conseillère Guylaine Blouin
APPUYÉ PAR le conseiller Guy Jubinville

RÉSOLU d'octroyer le poste de journalier aux ateliers municipaux selon l'échelon 1 de la classe 1 à M. Dominic Lauzier, le tout conformément à la convention collective en vigueur et suivant les dispositions prévues dans la proposition d'entente, laquelle est jointe aux présente pour en faire intégrante.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

15. RÈGLEMENTS

15.1 AVIS DE MOTION ET DÉPÔT DU PROJET DE RÈGLEMENT
6-F-16 (2021) AYANT POUR OBJET DE FAVORISER LA MISE EN
PLACE DES MESURES POUR STIMULER LA RESTAURATION DU
PATRIMOINE BÂTI PRIVÉ ET DEMANDE DE DISPENSE DE
LECTURE

AVIS DE MOTION DU RÈGLEMENT NUMÉRO 6-F-16 (2021)

Avis de motion est donné par la conseillère Sylviane Ferland, qu'il présentera pour adoption lors d'une séance ultérieure du conseil, le règlement numéro 6-F-16 (2021) ayant pour objet de favoriser la mise en place des mesures pour stimuler la restauration du patrimoine bâti privé

Celui-ci a pour objet de favoriser la mise en place des mesures pour stimuler la restauration du patrimoine bâti privé.

DÉPÔT D'UN PROJET DE RÈGLEMENT

Dépôt et présentation du règlement est fait par la conseillère Sylviane Ferland.

Des copies du projet de règlement sont accessibles pour consultation.

DEMANDE DE DISPENSE DE LECTURE

LIVRE DES DÉLIBÉRATIONS
Procès-verbal du conseil de la Ville de Coaticook

Afin de préciser la portée du présent avis de motion et de dispenser la greffière de la lecture du règlement numéro 6-F-16 (2021) une copie du règlement est remise aux membres du conseil qui sont tous présents.

- 21-04-35925** 15.2 **RÉSOLUTION FINALE AUTORISANT UNE DEMANDE VISANT À PERMETTRE UN LOGEMENT DE DÉPANNAGE D'URGENCE DANS LE BÂTIMENT SITUÉ AU 240, RUE ROY (ZONE RA-605) OCCUPÉ PAR L'ORGANISME COMMUNAUTAIRE L'ÉVEIL, DÉPOSÉE DANS LE CADRE DU RÈGLEMENT MUNICIPAL SUR LES PROJETS PARTICULIERS DE CONSTRUCTION, DE MODIFICATION OU D'OCCUPATION D'UN IMMEUBLE (PPCMOI)**

RÉSOLUTION 21-04-35925

CONSIDÉRANT que la ville de Coaticook s'est dotée, conformément aux pouvoirs contenus dans la *Loi sur l'aménagement et l'urbanisme*, d'un règlement sur les projets particuliers de construction, de modification ou d'occupation d'un immeuble (PPCMOI) afin d'être en mesure de pouvoir prendre en considération les caractéristiques particulières du milieu lors de l'étude de certains projets qui ne répondent pas aux normes générales de zonage;

CONSIDÉRANT que ledit règlement vise, notamment, les projets entraînant un changement d'occupation dans un immeuble existant;

CONSIDÉRANT que l'organisme communautaire en santé mentale l'Éveil a soumis une demande au conseil municipal afin de transformer le logement existant en «logement de dépannage d'urgence» dans le but de pouvoir y relocaliser rapidement les personnes dans le besoin;

CONSIDÉRANT qu'il a été démontré que ce type de logement n'existe pas présentement dans la région et qu'il vise à répondre à un besoin important du milieu;

CONSIDÉRANT que la demande a été étudiée par le comité consultatif d'urbanisme et qu'elle a fait l'objet d'une recommandation favorable;

CONSIDÉRANT que cette demande nécessite l'autorisation préalable du conseil municipal, en vertu des dispositions prévues au Règlement sur les projets particuliers de construction, de modification ou d'occupation d'un immeuble (PPCMOI);

CONSIDÉRANT que de l'avis du conseil municipal, la demande est conforme aux critères d'évaluation prévus au règlement sur les PPCMOI notamment parce que le projet ne devrait pas occasionner d'inconvénients au voisinage compte tenu du caractère temporaire de l'hébergement utilisé uniquement en situation d'urgence;

CONSIDÉRANT qu'une demande d'autorisation, traitée dans le cadre du Règlement sur les projets particuliers de construction, de modification ou d'occupation d'un immeuble (PPCMOI), est assujettie à la consultation publique ainsi qu'au processus d'approbation référendaire, tel que prévu à la *Loi sur l'aménagement et l'urbanisme*;

CONSIDÉRANT que compte tenu des restrictions en vigueur dans le contexte de pandémie de la COVID-19 le premier projet de résolution autorisant la demande, adopté lors de la séance du 8 février 2021, a fait l'objet d'une période de consultation écrite invitant les personnes et organismes à faire

LIVRE DES DÉLIBÉRATIONS
Procès-verbal du conseil de la Ville de Coaticook

connaître leurs commentaires sur son contenu, en remplacement de l'assemblée publique de consultation;

CONSIDÉRANT que suite à la période de consultation écrite, la municipalité n'a reçu aucun commentaire ou demande de modification à l'égard du premier projet de résolution;

CONSIDÉRANT que suite à la publication d'un avis à cet effet, la municipalité n'a reçu aucune demande de la part des personnes intéressées afin que le second projet de résolution autorisant la demande soit soumis à leur approbation, conformément à la loi;

CONSIDÉRANT qu'en l'absence d'une telle demande, le conseil municipal peut autoriser la demande soumise dans le cadre du règlement sur les PPCMOI sans que celle-ci n'ait à être approuvée par les personnes habiles à voter;

IL EST PROPOSÉ PAR la conseillère Guylaine Blouin
APPUYÉ PAR le conseiller Vincent Brochu

RÉSOLU d'adopter la résolution finale ayant pour effet d'autoriser la demande soumise dans le cadre du règlement sur les projets particuliers de construction, de modification ou d'occupation d'un immeuble (PPCMOI) afin de permettre, dans le bâtiment situé au 240, rue Roy, la transformation du logement existant en logement de dépannage d'urgence destiné à être occupé de façon temporaire par des personnes ayant besoin d'être relocalisées rapidement.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

21-04-35926

15.3 ADOPTION DU SECOND PROJET DE RÈGLEMENT NUMÉRO 6-1-76 (2021) INTITULÉ « RÈGLEMENT MODIFIANT LE RÈGLEMENT DE ZONAGE AFIN D'AUTORISER LES HABITATIONS MULTIFAMILIALES DE PLUS DE NEUF LOGEMENTS DANS LA ZONE RA-503 »

RÉSOLUTION 21-04-35926

CONSIDÉRANT que la ville de Coaticook a adopté un règlement de zonage pour l'ensemble de son territoire municipal;

CONSIDÉRANT que la *Loi sur l'aménagement et l'urbanisme* permet à une municipalité de modifier ce règlement;

CONSIDÉRANT qu'une demande de modification au zonage a été soumise à la municipalité afin de permettre la construction d'une habitation multifamiliale de 18 logements sur un emplacement localisé en bordure de la rue des Pivoines (zone RA-503);

CONSIDÉRANT la recommandation favorable du comité consultatif d'urbanisme à l'égard de la demande;

CONSIDÉRANT que compte tenu des restrictions en vigueur dans le contexte de pandémie de la COVID-19 le premier projet de règlement, adopté lors de la séance du 8 mars 2021, a fait l'objet d'une période de consultation écrite invitant les personnes et organismes à faire connaître leurs commentaires sur son contenu, en remplacement de l'assemblée publique de consultation;

LIVRE DES DÉLIBÉRATIONS
Procès-verbal du conseil de la Ville de Coaticook

CONSIDÉRANT que suite à la période de consultation écrite, la municipalité n'a reçu aucun commentaire ou demande de modification à l'égard du contenu du premier projet de règlement;

IL EST PROPOSÉ PAR le conseiller Guy Jubinville
APPUYÉ PAR le conseiller Vincent Brochu

RÉSOLU d'adopter le second projet de règlement numéro 6-1-76 (2021) intitulé « Règlement modifiant le règlement de zonage afin d'autoriser les habitations multifamiliales de plus de neuf logements dans la zone RA-503 »;
ET

Que ce second projet de règlement soit soumis à la procédure de demande de participation à un référendum, conformément à la loi, puisque celui-ci contient des dispositions propres à un règlement susceptible d'approbation référendaire.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

15.4 AVIS DE MOTION ET DÉPÔT DU PROJET DE RÈGLEMENT
36-17 (2021) CONCERNANT LES ENTENTES RELATIVES AUX
TRAVAUX MUNICIPAUX ET DEMANDE DE DISPENSE DE
LECTURE

AVIS DE MOTION DU RÈGLEMENT NUMÉRO 36-17 (2021)

Avis de motion est donné par le conseiller Gaétan Labelle, qu'il présentera pour adoption lors d'une séance ultérieure du conseil, le règlement numéro 36-17 (2021) concernant les ententes relatives aux travaux municipaux.

Celui-ci a pour objet de prévoir les conditions d'exécution de travaux d'infrastructures municipales de manière à pouvoir desservir l'ensemble des constructions qui sont prévues dans les plans-projets de développements.

DÉPÔT D'UN PROJET DE RÈGLEMENT

Dépôt et présentation du règlement est fait par le conseiller Gaétan Labelle

Des copies du projet de règlement sont accessibles pour consultation.

DEMANDE DE DISPENSE DE LECTURE

Afin de préciser la portée du présent avis de motion et de dispenser la greffière de la lecture du règlement numéro 36-17 (2021) une copie du règlement est remise aux membres du conseil qui sont tous présents.

21-04-35927 15.5 ADOPTION DU PREMIER PROJET DE RÈGLEMENT NUMÉRO
36-17 (2021) CONCERNANT LES ENTENTES RELATIVES AUX
TRAVAUX MUNICIPAUX

RÉSOLUTION 21-04-35927

CONSIDÉRANT la Ville de Coaticook désire modifier le Règlement numéro 36-16 (2021) concernant les ententes relatives aux travaux municipaux exécutés par la ville;

CONSIDÉRANT qu'un avis de motion du présent règlement a été donné une séance du conseil tenue le 12 avril 2021 ;

LIVRE DES DÉLIBÉRATIONS
Procès-verbal du conseil de la Ville de Coaticook

CONSIDÉRANT qu'une copie du projet de règlement a été remise aux membres du conseil présents et des copies supplémentaires ont été remises aux membres absents au moins deux jours avant la date d'adoption du présent règlement ;

IL EST PROPOSÉ PAR le conseiller Gaétan Labelle
APPUYÉ PAR le conseiller Denis Hébert

RÉSOLU d'adopter le premier projet de règlement numéro 36-17 (2021) intitulé « Règlement concernant les ententes relatives aux travaux municipaux »; ET

Que compte tenu des restrictions imposées par l'état d'urgence sanitaire, le projet de règlement fasse l'objet d'une période de consultation écrite, invitant les personnes et organismes à faire connaître leurs commentaires sur son contenu, en remplacement de l'assemblée publique de consultation.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

21-04-35928

15.6 ADOPTION DU RÈGLEMENT NUMÉRO 6-A-12 (2021) INTITULÉ « RÈGLEMENT MODIFIANT LE PLAN D'URBANISME CONCERNANT LA DÉLIMITATION DU PÉRIMÈTRE URBAIN EN BORDURE DU CHEMIN DU 9E RANG »

RÉSOLUTION 21-04-35928

CONSIDÉRANT que le schéma d'aménagement et de développement durable de la MRC de Coaticook a été modifié par le règlement numéro 6-25.4 ayant pour effet, notamment, d'agrandir l'affectation urbaine et le périmètre urbain le long du chemin du 9e Rang;

CONSIDÉRANT que conformément à la *Loi sur l'aménagement et l'urbanisme*, suite à l'entrée en vigueur d'un règlement modifiant le schéma d'aménagement, la municipalité doit apporter les modifications requises à ses règlements d'urbanisme afin d'assurer la concordance au schéma;

CONSIDÉRANT que dans le cadre de cet exercice de concordance la municipalité entend modifier son plan d'urbanisme afin de refléter la nouvelle délimitation du périmètre urbain;

CONSIDÉRANT qu'un avis de motion a été donné lors de la séance du conseil municipal tenue le 8 février 2021, conformément à la loi;

CONSIDÉRANT que compte tenu des restrictions en vigueur dans le contexte de pandémie de la COVID-19 le projet de règlement, adopté lors de la séance du 8 février 2021, a fait l'objet d'une période de consultation écrite invitant les personnes et organismes à faire connaître leurs commentaires sur son contenu, en remplacement de l'assemblée publique de consultation;

CONSIDÉRANT que suite à la période de consultation écrite, la municipalité n'a reçu aucun commentaire ou demande de modification à l'égard du contenu du projet de règlement;

IL EST PROPOSÉ PAR la conseillère Guylaine Blouin
APPUYÉ PAR le conseiller Denis Hébert

RÉSOLU d'adopter le règlement numéro 6-A-12 (2021) intitulé « Règlement modifiant le plan d'urbanisme concernant la délimitation du périmètre urbain en bordure du chemin du 9e Rang » et de publier l'avis public en vigueur.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

- 21-04-35929** 15.7 ADOPTION DU RÈGLEMENT NUMÉRO 6-1-74 (2021) INTITULÉ « RÈGLEMENT MODIFIANT LE RÈGLEMENT DE ZONAGE AFIN D'AUTORISER LES USAGES LIÉS AUX MÉTIERS DE LA CONSTRUCTION EN BORDURE D'UNE SECTION DU CHEMIN DU 9E RANG »

RÉSOLUTION 21-04-35929

CONSIDÉRANT que la ville de Coaticook a adopté un règlement de zonage pour l'ensemble de son territoire municipal;

CONSIDÉRANT que la *Loi sur l'aménagement et l'urbanisme* permet à une municipalité de modifier ce règlement;

CONSIDÉRANT qu'une demande a été soumise à la Ville afin de pouvoir permettre, sur un emplacement situé du côté sud du chemin du 9^e Rang, la construction d'un bâtiment destiné à une entreprise spécialisée en recouvrement de toiture, avec l'ajout d'un logement au deuxième étage;

CONSIDÉRANT que cette demande requiert, au préalable, des modifications au zonage en vigueur;

CONSIDÉRANT qu'un avis de motion a été donné lors de la séance du conseil municipal tenue le 8 février 2021, conformément à la loi;

CONSIDÉRANT que compte tenu des restrictions en vigueur dans le contexte de pandémie de la COVID-19 le premier projet de règlement, adopté lors de la séance du 8 février 2021, a fait l'objet d'une période de consultation écrite invitant les personnes et organismes à faire connaître leurs commentaires sur son contenu, en remplacement de l'assemblée publique de consultation;

CONSIDÉRANT que suite à la période de consultation écrite, la municipalité n'a reçu aucun commentaire ou demande de modification à l'égard du contenu du premier projet de règlement;

CONSIDÉRANT que la municipalité n'a reçu aucune demande de participation à un référendum, suite à la publication d'un avis à cet effet, conformément à la loi;

IL EST PROPOSÉ PAR le conseiller Vincent Brochu
APPUYÉ PAR le conseiller Gaétan Labelle

RÉSOLU d'adopter le règlement numéro 6-1-74 (2021) intitulé « Règlement modifiant le règlement de zonage afin d'autoriser les usages liés aux métiers de la construction en bordure d'une section du chemin du 9^e Rang ».

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

16. AFFAIRES COMMENCÉES ET NOUVELLES

- 21-04-35930** 16.1 OCTROI DE BUDGET SUPPLÉMENTAIRE À RUES PRINCIPALES COATICOOK POUR LE PAIEMENT DE L'OFFRE DE SERVICE AFIN DE RÉALISER UNE ÉTUDE DE MARCHÉ COMMERCIALE COMPARATIVE DU CENTRE-VILLE

RÉSOLUTION 21-04-35930

LIVRE DES DÉLIBÉRATIONS
Procès-verbal du conseil de la Ville de Coaticook

CONSIDÉRANT que la Ville et Rues Principales Coaticook ont procédé à plusieurs interventions de revitalisation et de réaménagement de l'espace public, en plus d'avoir mis en œuvre un programme d'amélioration de l'offre commerciale et un programme de revitalisation des façades pour les bâtiments commerciaux. Ces initiatives ont joué un rôle important dans le maintien de l'attractivité du centre-ville, qui demeure un lieu fort et structurant au cœur de la municipalité.

CONSIDÉRANT que la Ville de Coaticook et Rues Principales souhaite avoir un portrait clair de la situation prévalant dans leur cœur commercial et identifier des mesures pour en assurer la vitalité;

CONSIDÉRANT la réception de l'offre de service de Groupe Altus pour un montant de 12 400 \$ plus les taxes applicables

IL EST PROPOSÉ PAR le conseiller Gaétan Labelle
APPUYÉ PAR le conseiller Guy Jubinville

RÉSOLU d'octroyer un budget supplémentaire de 12 400 \$ plus les taxes applicables pour le paiement de l'étude de marché commerciale comparative du centre-ville et d'affecter la somme au poste budgétaire 02-690-00-401.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

21-04-35931

16.2 OFFRE D'ACHAT D'ACHAT DE TERRAINS ENTRE LA VILLE DE COATICOOK ET 9041-5969 QUÉBEC INC. ET AUTORISATION DE SIGNATURE

RÉSOLUTION 21-04-35931

CONSIDÉRANT que la Ville désire développer son territoire et s'est dotée d'un plan de développement ayant notamment comme objectif de favoriser la construction et la rénovation de logements abordables, accessibles et de qualité, répondant aux besoins identifiés;

CONSIDÉRANT que la Ville a également comme objectif de favoriser le développement résidentiel, commercial et industriel en visant la densification plutôt que l'étalement urbain;

CONSIDÉRANT que la Ville désire attirer des promoteurs en augmentant l'offre de terrains sur son territoire et qu'il y a une forte demande pour la construction de nouvelles propriétés sur le territoire de la Ville;

CONSIDÉRANT que l'Acheteur est un promoteur immobilier établi et reconnu et à son actif plus de 40 années d'expérience dans le domaine de l'immobilier;

CONSIDÉRANT que l'Acheteur a généré plus d'un milliard d'investissements dans le cadre de développements immobiliers résidentiels dans la province de Québec;

CONSIDÉRANT que l'Acheteur a manifesté l'intérêt d'investir dans la Ville de Coaticook pour y faire du développement immobilier résidentiel;

CONSIDÉRANT que la Ville est ou sera propriétaire incessamment des lots 3 312 219, 3 312 417, 3 312 479, 3 312 477 et 3 312 478, et d'une partie du lot 3 310 241 du Cadastre du Québec, circonscription foncière de Coaticook;

LIVRE DES DÉLIBÉRATIONS
Procès-verbal du conseil de la Ville de Coaticook

CONSIDÉRANT que l'Acheteur désire acquérir les lots 3 312 219, 3 312 417, 3 312 479, 3 312 477 et 3 312 478 et une partie du lot 3 310 241 du Cadastre du Québec, circonscription foncière de Coaticook, afin de développer des terrains destinés à des constructions résidentielles unifamiliales isolées et/ou jumelées ainsi que des multi logements;

CONSIDÉRANT que l'Acheteur désire développer les Immeubles dans les meilleurs délais possibles et de maximiser le site afin de générer une nouvelle source de revenus fiscaux pour la Ville de Coaticook; tout en répondant à la demande manifestée par la Ville de développer son territoire;

CONSIDÉRANT l'intention de l'Acheteur de solliciter et de considérer les entrepreneurs locaux pour la réalisation du projet immobilier et de maintenir une étroite collaboration avec les instances locales;

CONSIDÉRANT que le développement immobilier projeté par l'Acheteur aura des répercussions favorables importantes pour la Ville en plus de représenter des investissements majeurs de plusieurs millions de dollars sur le territoire de la Ville;

IL EST PROPOSÉ PAR la conseillère Guylaine Blouin
APPUYÉ PAR le conseiller Denis Hébert

RÉSOLU d'autoriser le maire et la greffière à signer l'offre d'achat des lots et de transmettre ladite offre au notaire instrumentant la transaction.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

21-04-35932

16.3 OCTROI DE BUDGET SUPPLÉMENTAIRE À RUES PRINCIPALES DE 10 000 \$ POUR LE PROGRAMME D'AIDE À L'AMÉLIORATION DE L'OFFRE COMMERCIALE

RÉSOLUTION 21-04-35932

CONSIDÉRANT que la mission de Rues Principales est de promouvoir et défendre les intérêts des commerçants et industriels, de promouvoir le développement de tous les secteurs d'activités économiques et de recevoir et administrer les fonds pour ces fins;

CONSIDÉRANT que la Ville a élaboré une stratégie de revitalisation commerciale de son centre-ville suite aux recommandations de la Fondation Rues Principales;

CONSIDÉRANT que pour concrétiser la stratégie, la municipalité doit engager des fonds pour sa réalisation;

CONSIDÉRANT que la somme servira essentiellement à promouvoir les programmes de revitalisation qui sont réservés à des clientèles commerciales ciblées;

IL EST PROPOSÉ PAR le conseiller Gaétan Labelle
APPUYÉ PAR la conseillère Sylviane Ferland

RÉSOLU d'octroyer un budget supplémentaire de 10 000 \$ à Rues Principales dans le cadre du programme d'aide à l'amélioration de l'offre commerciale pour l'année 2021 et d'affecter la somme à l'excédent de fonctionnements non affecté, poste budgétaire 02-630-00-992.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

17. PÉRIODE DE QUESTIONS

Conformément à la loi, le maire procède à une période de questions.

Aucune question n'est posée.

21-04-35934

18. CLÔTURE DE LA SÉANCE

RÉSOLUTION 21-04-35934

L'ordre du jour étant épuisé;

IL EST PROPOSÉ PAR la conseillère Guylaine Blouin
APPUYÉ PAR la conseillère Sylviane Ferland

RÉSOLU que la séance soit close à 20 h 39.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

Simon Madore, maire

Geneviève Dupras, greffière